

Syndicats

magazine

LUTTER, toujours



FGTB

#3 MAI 2022

Bimestriel | Année 77

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

De l'air
pour les
salaires €S

MANIFESTATION NATIONALE LE

20 juin

Votre magazine en ligne !

Depuis septembre 2021, votre magazine Syndicats dispose de son site internet. Sa formule « papier » ne paraîtra plus qu'une fois tous les deux mois.

➔ www.syndicatsmagazine.be

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB


La FGTB en ligne
www.fgtb.be


Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be



My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb



Syndicats Magazine
en ligne
www.syndicatsmagazine.be

**ACTUALITÉS**

Action	4
En bref	5
Manifestation nationale le 20 juin.....	6-7
Regards croisés	8-9
La pension minimum à 1.500 € nets dès 2023	10
Précarité hydrique	11
Pour le devoir de vigilance	12
La crise covid a accentué le travail des enfants	13
Inverser la tendance !	14-15
Fête du travail à Bruxelles	16

DOSSIER

La lutte sociale ne s'arrête pas !	17-22
---	--------------

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	23-25
MWB	26-27
UBT	28-29
Horval	30-31
SETCa	32-34

RÉGIONS

Élection de la nouvelle Secrétaire	35
--	----

Dans la rue, nos luttes

Dans la rue. Dans la rue, nous y étions le premier mai. Enfin ensemble. Pour un moment festif retrouvé. Pour célébrer les luttes passées, celles d'aujourd'hui et de demain. Car le combat pour plus de solidarité n'est pas derrière nous... Dans ce numéro de Syndicats Magazine, vous lirez comment le premier mai est devenu, au dix-neuvième siècle, le symbole de la lutte ouvrière. Comment des leaders syndicaux de l'époque ont payé le prix d'une justice de classe qui voulait les faire taire. Aujourd'hui encore, les libertés syndicales sont attaquées, et l'on tente de museler la contestation. Dans les prochaines semaines, la FGTB lancera sa campagne intitulée « Nos droits, nos combats ». Car ce sont bel et bien les nôtres. Notre histoire, notre lutte. Nous la défendrons.



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

Dans la rue, nous y étions le 21 mars contre le racisme, le 8 mai contre l'extrême droite. Les discours nauséabonds n'ont jamais disparu. Ils trouvent aujourd'hui, dans les crises successives et la morosité ambiante, de nouveaux terrains d'expression. Ils se prétendent propres, « sociaux », et parviennent à convaincre des électeurs déçus par les politiques traditionnelles. Nous avons un rôle à jouer. « Les syndicats radicaux sont essentiels dans les luttes antiracistes et anticapitalistes. » Ces mots ont été prononcés par la militante Angela Davis, lors de sa récente venue à Bruxelles. C'est par des politiques sociales fortes, radicales, que l'on fera disparaître les inégalités, et que nous affaiblirons les discours de haine. Nous y veillons.

”
Les syndicats radicaux sont essentiels dans les luttes antiracistes et anticapitalistes

Angela Davis

Dans la rue, nous y étions le 22 avril, le 13 mai. Pour réclamer des salaires dignes, pour toutes et tous. Pour écouter les témoignages de celles et ceux qui trinquent, aujourd'hui. Qui ne peuvent plus payer leurs factures. Qui ne peuvent plus même payer l'essence... pour se rendre au travail. On marche sur la tête. Parallèlement, les bénéfices honteusement élevés des entreprises belges restent dans les hautes sphères. Nulle question de « ruissellement » vers les travailleurs et travailleuses, ou alors il s'agit de micro-gouttelettes. Le prix du gaz a augmenté de... 139,5%. Les salaires ? De 0,4%. Pas besoin d'être économiste pour comprendre le problème : il faut que les salaires augmentent. Sans quoi la colère continuera de gronder. Nous la porterons.

Dans la rue, nous y serons encore le 20 juin. Et en masse. Toutes couleurs dehors. Pour réclamer une révision de la loi sur les salaires. Pour réclamer du bon sens politique ! On ne peut pas laisser encore plus de nos concitoyens sombrer dans la pauvreté quand une minorité s'enrichit sans complexe. Aujourd'hui, c'est bien d'augmentations drastiques des salaires dont nous avons besoin. D'un message clair en faveur du monde du travail. Il nous faut donc, syndicalistes, militants, représentants des travailleurs et travailleuses, descendre une nouvelle fois, dans la rue.

Nous y serons. ◀



Le 1^{er} mai, c'est la fête des travailleuses et des travailleurs. Après deux années de crise sanitaire, nous avons enfin pu nous retrouver et célébrer nos luttes passées, présentes et futures ! La journée des 8 heures, les congés payés, les libertés syndicales et les droits sociaux... Des droits qu'il nous faudra sans cesse protéger et étendre !





ENSEMBLE, POUR LES LIBERTÉS SYNDICALES

Le mardi 3 mai, la FGTB a organisé une conférence internationale sur les libertés syndicales à Bruxelles. Plusieurs intervenants, notamment d'organisations européennes et internationales, y ont pris la parole. Le constat est unanime : de l'assassinat de syndicalistes à des mesures mineures mais quotidiennes qui empêchent le travail d'un délégué en entreprise, la situation des libertés syndicales dans le monde, en Europe et en Belgique se détériore. Chez nous, des syndicalistes sont maintenant sanctionnés, condamnés, pour le simple fait de participer à des actions syndicales. Jeroen Beirnaert, Directeur du département droits humains et syndicaux de la CSI (Confédération Syndicale Internationale) : « Il convient de se poser les bonnes questions quant aux actions à entreprendre au niveau national comme international. La structure internationale des syndicats doit se renforcer, la solidarité doit s'organiser encore plus. »

À la fin de la conférence, les syndicalistes présents ont signé la charte de la FGTB sur les libertés syndicales. Ils se sont engagés à « construire un réseau international d'alerte et de réaction collective pour contrer les attaques portées à l'action syndicale ». Car ensemble, on est plus forts !

INDEX AVRIL 2022

INDICES		
	Prix à la consommation	120,09
	Indice santé	119,59
	Indice santé lissé	116,52

En avril 2022, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,33% par rapport à mars 2022. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 8,31%.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'indice-pivot (pour le secteur public) s'élève à 116,04. Cet indice pivot a été dépassé en avril 2022. Le prochain indice-pivot s'élève à 118,36.

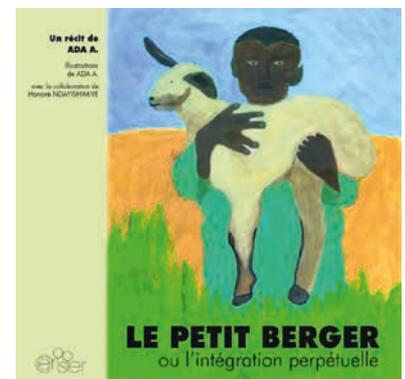
LA FGTB EN CONGRÈS

Les 2 et 3 juin prochains, la FGTB tiendra son congrès statutaire à Bruxelles. Plus d'un millier de militants se réuniront pour discuter et voter les orientations de votre syndicat pour les quatre années à venir. Pouvoir d'achat, qualité de l'emploi, libertés syndicales, solidarité seront au cœur des travaux. Ne manquez pas les moments forts de ce congrès sur le site www.fgtb.be, sur www.syndicatsmagazine.be et sur nos réseaux sociaux !

LIVRE

« LE PETIT BERGER OU L'INTÉGRATION PERPÉTUELLE »

Ada A. était berger, au Niger. Un jour, il a fui son pays. Au péril de sa vie, il a traversé l'exploitation, la guerre, la souffrance, la peur, la mer. Aujourd'hui il est « sans-papiers », en Belgique, et plus précisément à Liège, où il étudie et milite avec le collectif La Voix des sans-papiers.



Il est aussi devenu écrivain : il vient de publier un très beau livre, accompagné de peintures et de dessins, qui raconte son parcours édifiant et bouleversant. « Le petit berger ou l'intégration perpétuelle » est un vibrant appel à la solidarité et aux droits humains. Il est paru aux éditions du Cerisier.

Ada A. était l'invité de la dernière édition d'« Opinions FGTB », en compagnie de France Arets, du CRACPE (Collectif de résistance aux centres pour étrangers), déléguée syndicale CGSP et coordinatrice du comité de soutien à la Voix des Sans-Papiers de Liège.

➔ Écouter l'émission
<https://syndicatsmagazine.be/le-petit-berger-podcast>

➔ Se procurer le livre
<http://www.editions-du-cerisier.be/spip.php?article513>

**SYNDICATS MAGAZINE
EST DÉSORMAIS
ONLINE !
WWW.SYNDICATSMAGAZINE.BE**



De l'air
pour les
salaires

Manifestation nationale le 20 juin

On ne compte plus les témoignages. Le pouvoir d'achat a fondu comme neige au soleil, et chacun d'entre nous s'en rend compte. À la caisse, à la pompe, à la fin du mois.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si l'on compare avec l'an dernier, l'électricité a augmenté de 49,7%. Le gaz naturel, de 139,5%. Le mazout ? 57,8% de plus. Même chose à la caisse du supermarché. En se basant sur les chiffres de l'inflation, entre avril 2021 et avril 2022, on constate que les prix de biens de première nécessité ont grimpé en flèche. +14% sur le prix du café, 10% sur celui du pain, 26% sur celui des pâtes. Et les supermarchés l'ont annoncé : les prix vont encore monter.

Faut-il parler du carburant ? +33,5% pour le diesel. +21% pour l'essence. Tout cela, pris ensemble, pèse très lourd sur le budget des familles. Des travailleurs et travailleuses ne peuvent tout simplement plus faire le plein de leur voiture pour aller au boulot. Alors bien sûr, l'indexation permet d'absorber une partie du choc. Mais ce n'est plus suffisant.

Les 24 mars, 22 avril, 13 mai derniers, des actions se sont tenues aux quatre coins du pays. Une grande manifestation aura lieu le 20 juin. Le slogan est toujours le même. Il nous faut de l'air, de l'air pour les salaires. Lors de l'une de ces actions de terrain, des déléguées ont pris la parole. Les témoignages sont éloquentes.

Karima travaille comme aide-ménagère depuis 11 ans, et subit de plein fouet l'augmentation des prix du carburant. Comme toutes les personnes de ce secteur, elle est obligée d'utiliser sa voiture pour aller travailler. « Nous voulons un salaire digne, qui nous permette de ne pas avoir à choisir entre soigner nos enfants et les nourrir. » Dominique travaille dans la distribution. Un secteur où les contrats à temps plein sont rares. « Avec l'explosion des prix énergétiques, c'est la vie qui est devenue impayable. Lorsqu'on travaille à temps partiel, et que l'on doit jongler avec des horaires fluctuants et parfois tardifs, il est impossible de cumuler deux emplois. Il faut simplement de meilleurs salaires. »

DE MEILLEURS SALAIRES, TOUT SIMPLEMENT

Il faut que les salaires augmentent. Sensiblement. Or la loi sur la norme salariale, ou loi de 96, l'interdit. En parallèle, les entreprises belges réalisent des marges bénéficiaires historiquement élevées. Pour la première fois, elles ont franchi le seuil symbolique des 30 milliards d'euros de bénéfice brut par trimestre. Et cela, pendant trois trimestres consécutifs. Ce chiffre est bien plus élevé que chez nos voisins français, allemands et néerlandais. De ces impressionnants montants, rien ou presque ne ruisselle vers le monde du travail.

La loi sur la norme salariale doit être modifiée. 87.390 personnes ont signé notre pétition en ce sens ! Le Parlement est désormais obligé d'entamer le débat sur ce sujet.

Dans son message du premier mai, Thierry Bodson, président de la FGTB, disait ceci : « Chaque victoire est le fruit d'un rapport de forces... Ces deux dernières années, nous avons avancé sur le salaire minimum ! Nous avons avancé sur la diminution de la TVA à 6% pour l'énergie ! Nous avons avancé sur la pension minimum à 1.500 €/mois ! Nous sommes en train d'avancer sur la modification de la loi sur la norme salariale... GRÂCE À VOTRE MOBILISATION. »

LE 20 JUIN, MOBILISONS-NOUS !

IL EST TEMPS D'AGIR !
GRANDE MANIFESTATION
NATIONALE EN FRONT
COMMUN LUNDI 20 JUIN

11H · GARE DE
BRUXELLES-NORD



ationale



La vie est **chère**.
Il faut **de meilleurs salaires!**



Il est temps d'agir!
Grande manif nationale
lundi **20 juin!**



Scannez le QR code pour plus d'infos

Gare de Bruxelles-Nord / 11h



colruyt
DELHAIZE

PÂTES — x — TROP CHER
FRUITS/LÉGUMES — x — TROP CHER
PAINS x2 — x — TROP CHER
FROMAGE — x — TROP CHER
POULET — x — TROP CHER
SALADE — x — CHER
CHICON — x — TROP CHER
LESSIVE — x — TROP CHER

MIRANDA ULENS ET MERYAME KITIR

Regards croisés

Jobs deal, inflation et pouvoir d'achat, perspectives d'avenir... En marge du premier mai, Syndicats Magazine a rencontré et croisé les propos de Meryame Kitir, ministre belge de la coopération au développement et de Miranda Ulens, Secrétaire générale de la FGTB. Deux femmes, deux syndicalistes, qui s'expriment sur l'actualité de ces derniers mois.

Fête du travail oblige, c'était l'occasion d'aborder le fameux jobs deal, qui aux yeux de nombre d'entre nous, n'apparaît pas comme une fête pour les travailleurs, bien au contraire. Ce deal pour l'emploi semble tirer un trait sur des victoires historiques du monde du travail. Miranda Ulens dénonce une flexibilité excessive. « Cette tendance est difficile à nier. Notre souhait d'en finir avec cette 'flexibilisation' excessive ne fait pas de nous des conservateurs qui refusent toute évolution du monde du travail. Nous refusons néanmoins d'assister à un démantèlement social sous couvert d'une prétendue 'modernisation'. S'il doit y avoir des évolutions dans le monde du travail, celles-ci doivent se faire, sur le terrain, en concertation avec les travailleurs. »

Pour Meryame Kitir, la flexibilité peut également être vue comme positive, pour autant qu'elle réponde à un souhait des travailleurs, et non de l'employeur. Et de souligner les avancées obtenues pour les travailleurs à temps partiel en horaires variables, qui pourront désormais connaître leurs horaires plus tôt. « Les travailleurs aussi sont demandeurs de plus de flexibilité, et depuis longtemps même. De façon à pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Je pense, par exemple, aux parents d'enfants en garde alternée. Mais aussi aux nombreuses personnes qui occupent des emplois temporaires et reçoivent souvent leur horaire la veille. Grâce à ce deal pour l'emploi, les travailleurs connaissent leur horaire au moins une semaine à l'avance et peuvent ainsi mieux organiser leur vie privée. »

La FGTB défend une vraie réduction collective du temps de travail avec embauches compensatoires, et non pas la compression d'un temps plein sur quatre jours, non négociée collectivement. « Il ne s'agit pas d'un vœu pieux, mais bien d'une solution positive tant pour les travailleurs que pour l'économie », affirme Miranda Ulens. « Dans l'histoire, lors des précédentes

réductions collectives du temps de travail, des voix s'étaient déjà élevées pour dénoncer des mesures qui allaient supposément conduire notre société à sa perte. Lorsque, historiquement, on a aboli le travail des enfants, les propos alarmistes avaient également fusé... Car les conservateurs, ce ne sont pas les syndicats ! La RCTT est positive sur le plan individuel, mais aussi sur le plan collectif. Car qui dit embauches compensatoires dit plus de personnes dans la vie active, des personnes avec un pouvoir d'achat, qui renforcent l'économie et – ce qui n'est pas sans importance – contribuent à notre sécurité sociale ».



LE POUVOIR DE VIVRE DIGNEMENT

Cette question du pouvoir d'achat, ou tout simplement du pouvoir de vivre dignement, est bien sûr d'actualité. La hausse des prix que nous subissons actuellement est sur toutes les lèvres. Les salaires sont trop bas pour faire face au coût de la vie, malgré le système indispensable qu'est l'indexation. Certains voudraient toutefois remettre le système en question. Miranda Ulens : « Il ne faut pas toucher à l'indexation automatique des salaires et des allocations. Ni au calcul de l'index d'ailleurs. Il s'agit de la meilleure garantie pour le pouvoir d'achat. »

« Nous sortons d'une pandémie qui a mis les gens sous pression. Des entreprises ont fermé leurs portes, les travailleurs ont connu des situations très difficiles. Maintenant, la guerre que mène Poutine en Ukraine fait s'envoler les prix », complète Meryame Kitir. « Quand les prix augmentent, les salaires doivent suivre. Malgré tout, les employeurs continuent à marteler qu'un saut d'index est nécessaire. Avec la famille socialiste au gouvernement, ce ne sera jamais une option. »

La ministre cite également les mesures énergétiques mises en place par ce gouvernement : « Nous avons obtenu une diminution à 6% de la TVA pour l'électricité et le gaz. Le tarif social garantit à un million de ménages une facture d'énergie payable. Sans oublier le chèque mazout. » Des mesures qui ont le mérite d'exister. Mais qui doivent être consolidées, pérennisées et complétées, car elles sont insuffisantes aujourd'hui, face à la hausse des prix.

UNE CRISE PLUS LOURDE POUR LES UNS QUE POUR LES AUTRES

Dans la presse récente, nous entendons un appel, venant du banc patronal, à ce que chacun assume « un tiers » du coût de la crise : gouvernement, employeurs et travailleurs. Une vision simpliste de la réalité, puisque la crise n'a pas – loin de là – pesé de la même manière sur tout le monde. Pour Miranda Ulens, c'est indiscutable : du côté des travailleurs, il n'y a plus de marge pour des efforts supplémentaires. « Par contre, vous savez où il y en a ? Dans les entreprises. Les entreprises belges enregistrent des bénéfices records. Le capital se porte bien en Belgique.

Les salaires par contre... Ils sont bloqués, avec une marge de 0,4% pour les deux prochaines années. Et depuis des décennies, la part des salaires dans notre économie s'effrite. »

« Il est clair que la crise ne touche pas tout le monde de la même façon », poursuit Meryame Kitir. « Il faudra en faire plus pour renforcer notre pouvoir d'achat. D'où la question: qui va payer ? Pas la population, qui continue à faire tourner notre économie. Pour moi, c'est simple : les épaules les plus fortes doivent porter les charges les plus lourdes. C'est pourquoi je propose de demander une cotisation « pouvoir d'achat » aux grandes entreprises. Le principe est simple, mais efficace : les entreprises qui ont enregistré des bénéfices plus élevés, au-delà d'un rendement normal de 8% sur le capital investi, paient 35% (plutôt que 25%) sur ces bénéfices. Avec cette cotisation pouvoir d'achat, nous pourrions dégager un milliard d'euros en plus. ».

DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL, QUI DOIVENT ÊTRE MONDIALES

Meryame Kitir est ministre de la Coopération au développement. Récemment, la triste actualité relative notamment au travail des enfants, que nous évoquons par ailleurs dans ces pages, nous rappelait l'importance d'une solidarité entre toutes et tous, dans le monde. « Durant la pandémie, nous avons durement appris que ce qui se passait de l'autre côté de la planète avait une influence chez nous. Ce constat se vérifie aussi au niveau économique. En organisant la solidarité internationale, en améliorant les conditions de travail dans le monde entier, le syndicat est aussi renforcé, ici, chez nous. Car si les travailleurs sont forts au niveau international, alors c'en sera fini des menaces de délocalisation. C'est aussi une question de dignité humaine et de respect. Avec une loi sur le devoir de vigilance, nous devons mettre les entreprises de chez nous face à leurs responsabilités par rapport à leurs sous-traitants ailleurs dans le monde. Nous devons être inflexibles sur ce point: en Belgique aussi, on a soudainement vu que des jeunes de 13 ans travaillaient dans un système de sous-traitance louche chez PostNL, et dans les sociétés de transport de colis. Nous devons mettre un terme à cette tendance dans le monde entier. »

LA SOLIDARITÉ, LE FIL ROUGE

En conclusion... Il y a de l'espoir, ou pas ? Miranda Ulens : « Je constate que nous avons des systèmes solides qui – en temps de crise – nous permettent d'éviter le pire. La sécurité sociale, des syndicats forts, l'indexation automatique des salaires... autant de mécanismes et organisations où la solidarité est le fil conducteur. Solidarité entre les peuples, entre les travailleurs, entre les générations... Quand je vois ça, je ne peux qu'être optimiste. » Et Meryame Kitir de conclure. « Durant la pandémie et avec la guerre en Ukraine, nous avons vu que nous pouvions organiser la solidarité. Collectes, accueil, entraide... Cela me donne de l'espoir ». ◀





La pension minimum à 1.500 € nets dès 2023

D'ici début 2024, la pension minimum garantie pour un isolé s'élèvera à 1.647 € bruts (soit 1.560 € nets). Le seuil des 1.500 € nets sera atteint, selon les prévisions, en mai 2023. Entre septembre 2020 et janvier 2024, la pension minimum augmentera – selon les estimations – de 355 € bruts. C'est une revendication majeure de la FGTB qui se réalise.

COMMENT ET QUAND SE DÉROULERONT LES AUGMENTATIONS ?

Ci-dessous, vous trouverez le « trajet » d'augmentation pour la pension minimum garantie entre septembre 2020 (= entrée en fonction du gouvernement Vivaldi) et janvier 2024.

POURQUOI CETTE AUGMENTATION ?

L'augmentation de la pension minimum s'explique par 3 facteurs :

1. L'arrêté royal sur l'augmentation de la pension minimum garantie, du 20 décembre 2020. Le gouvernement a décidé alors d'augmenter progressivement la pension minimum (de 11% au total), en plus de l'indexation et de la liaison au bien-être.
2. La liaison au bien-être dans le cadre de l'enveloppe bien-être.
3. Les indexations suite aux dépassements de l'indice-pivot.

43% de cette augmentation s'expliquent par l'AR Augmentation de la pension minimum, 41% s'expliquent par les indexations et 16% sont le résultat de la liaison au bien-être dans le cadre de l'enveloppe bien-être.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes étapes de l'augmentation de la pension minimum garantie, entre septembre 2020 et janvier 2024, selon les estimations du Bureau du Plan.

Le tableau des prévisions (mai 2022)

	Montant brut	Montant net	Raison de l'augmentation
Sept. 2020	1.292 €	1.292 €	
Janv. 2021	1.326 €	1.313 €	+2,65% AR augmentation pension min.
Juillet 2021	1.352 €	1.327 €	+2% liaison au bien-être
Sept. 2021	1.379 €	1.347 €	+2% indexation
Janv. 2022	1.416 €	1.373 €	+2,65% AR augmentation pension min.
Janv. 2022	1.444 €	1.389 €	+2% indexation
Mars 2022	1.473 €	1.405 €	+2% indexation
Mai 2022	1.503 €	1.421 €	+2% indexation
Janv. 2023	1.543 €	1.487 €	+2,65% AR augmentation pension min.
Mai 2023	1.573 €	1.505 €	+2% indexation
Juill. 2023	1.605 €	1.523 €	+2% liaison au bien-être
Janv. 2024	1.647 €	1.560 €	+2,65% AR augmentation pension min.

UN MINIMUM POUR VIVRE

Petit retour en arrière... Lors de son Congrès de 2018, la FGTB adoptait une résolution sur la pension minimum garantie de 1.500 € nets. « Une pension minimale de 1.500 euros nets, car c'est un minimum pour vivre quand on est pensionné. Les dépenses ne font qu'augmenter avec l'âge. »

L'Accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020 prévoyait, par ailleurs, ceci : « La pension minimum sera progressivement relevée vers 1.500 € nets pour une carrière complète, réduits au prorata de l'écart entre la carrière et 45 années, en cas de carrière incomplète. »

POUR QUI ?

Arrivé à l'âge de la pension, un salarié du secteur privé a droit à une pension minimum garantie s'il a presté 2/3 d'une carrière complète de 45 ans (30 ans). Donc une personne qui peut justifier 30 ans de carrière – toutes périodes effectivement prestées et assimilées confondues – aura droit à 2/3 de la pension minimum de 1.500 € (ou plus, si ses conditions de carrière le permettent). Chez les personnes qui n'atteignent pas ces 30 années, le calcul de la pension se fait tout simplement en fonction de la rémunération perçue au cours de la carrière (incluant les assimilations), sans qu'un prorata de la pension minimum ne s'applique.

Lire plus pour tout comprendre sur la pension, les assimilations...

➔ <https://syndicatmagazine.be/10-questions-sur-la-pension>

ÉCART DE PENSION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Un travailleur moyen compte 44 années de carrière (une année = au moins 208 jours de travail ou assimilés) au moment de la prise de sa pension. Pour les femmes, c'est à peine 39 années (également avec 208 jours par an). La plupart des femmes n'ont donc pas droit au montant total du minimum garanti. Pire encore : près d'une femme sur 3 n'ouvre aucun droit à la pension minimum parce qu'elle ne parvient pas aux 30 années de carrière nécessaires. Il y a donc des efforts importants à faire en matière d'accès à la pension minimum. Pour les femmes et les temps partiels notamment. ◀

PRÉCARITÉ HYDRIQUE

Méconnue, mais pas rare

On parle beaucoup de précarité énergétique. Les prix explosent et les factures sont impayables. Mais une autre réalité est souvent oubliée : la précarité hydrique.

Qu'est-ce que c'est ? C'est le fait de rencontrer des difficultés pour payer ses factures d'eau, de ne pas disposer d'un accès suffisant à l'eau ou encore de devoir en limiter sa consommation. C'est aussi le fait de ne pas avoir accès à une eau de qualité. La précarité hydrique a des conséquences sur la santé, l'alimentation, l'hygiène corporelle... Elle est intimement liée à la pauvreté, à la mauvaise qualité des logements, et également au coût croissant de l'eau. Entre 2005 et 2017, la facture moyenne d'eau a augmenté de 103% en Flandre ; de 83% en Wallonie ; de 56% à Bruxelles. Alors même que l'indice santé n'a augmenté que de 24% sur cette même période.

15% DES MÉNAGES BELGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ HYDRIQUE

Cette forme de précarité, méconnue, n'est pourtant pas rare. Selon le baromètre de la précarité hydrique de la Fondation Roi Baudouin, elle touche 1 ménage wallon sur 5 (20,7% en 2019), quasiment 1 sur 4 à Bruxelles (23,5%), et près d'1 sur 10 (9,8%) en Flandre. La moyenne belge est de près de 15%.

Cet indicateur sous-estime la gravité de la situation. Un exemple : ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes sans-abri, sans domicile fixe, sans-papiers ou encore des gens du voyage. Des personnes pour qui l'accès à l'eau est pourtant très problématique.

Tout comme en matière d'accès à l'énergie ou de logement, les ménages les plus fragiles sont le plus exposés.

- Un tiers des familles monoparentales (constituées, dans 80% des cas, de femmes seules avec enfants) sont en situation de précarité hydrique ;
- les locataires sont les plus vulnérables. 27,9% des ménages locataires sont en précarité hydrique pour seulement 8,2% des propriétaires ;
- le taux de précarité hydrique atteint 37,2% chez les locataires sociaux contre 27,7% chez les locataires du parc privé.

Pire : 9,4% des ménages en Belgique combinent les situations de précarités énergétique et hydrique. Un chiffre inacceptable, qui rappelle, une fois encore, que les revenus – salaires comme allocations sociales – sont insuffisants pour mener une vie digne. C'est pourquoi nous serons à nouveau dans la rue, le 20 juin, pour le pouvoir d'achat. ◀



WALLONIE | LE FONDS SOCIAL DE L'EAU

Au niveau wallon, trois dispositifs existent pour faire face à cette situation. Deux d'entre eux n'apportent aucun soutien aux personnes concernées : la procédure de recouvrement des factures impayées et les limiteurs de débit. Ces derniers sont heureusement en voie de disparition et appelés à être interdits, si l'on en croit la ministre wallonne de l'Environnement. Un autre dispositif est orienté vers le soutien aux personnes en précarité hydrique : le Fonds social de l'eau.

Le FSE est un mécanisme financier, prévu dans le Code de l'eau. Il est destiné à aider les personnes en difficulté de paiement de leur facture, ou à financer des interventions visant à des améliorations techniques du logement. Il est alimenté par une contribution payée par l'ensemble des consommateurs et consommatrices sur chaque mètre cube facturé. Les CPAS en sont les seuls interlocuteurs, intermédiaires entre les personnes demanderesse et le Fonds.

UN RECOURS ENCORE TROP FAIBLE AU FSE

Actuellement, le FSE est encore trop confronté à différents phénomènes qui diminuent l'impact social qu'il devrait avoir : non recours au droit par des personnes qui pourraient en bénéficier, sous-utilisation de leur droit de tirage par certains CPAS ou trop faible usage du Fonds des améliorations techniques qui permet de réaliser des aménagements du logement. Ce, en lien avec le manque de professionnels prêts à réaliser des interventions minimales, fussent-elles déterminantes pour l'amélioration des installations. Une révision du modèle s'impose donc pour réduire la précarité hydrique et garantir une égalité d'accès aux dispositifs entre citoyennes et citoyens wallons.

La FGTB wallonne y sera particulièrement attentive et développera, dans le cadre des travaux de son prochain Congrès statutaire – qui se tiendra le 19 mai prochain à Marche-En-Famenne, un certain nombre de revendications en la matière.

Pour le devoir de vigilance



Connaissez-vous ce sentiment gênant lorsque vous vous rendez compte, dans un magasin, que la majorité des articles proposés n'ont pas été produits dans des conditions décentes ? Chaque année, des entreprises sont impliquées dans des actes de violation de droits humains, sociaux et environnementaux. La FGTB et les membres de la campagne « Les droits humains n'ont pas de prix » du CNCD-11.11.11 demandent à la Belgique et à l'Union Européenne d'agir en adoptant une loi sur le devoir de vigilance.

Le principe est simple : toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, devraient s'assurer que les droits humains et l'environnement soient respectés lors de la fabrication de leurs produits. Et ce, tout au long de la chaîne. Actuellement, les produits que nous consommons sont fabriqués par le biais de chaînes de fournisseurs et de sous-traitants en cascade. Ce qui rend leur traçabilité impossible. Il est dès lors compliqué d'identifier les responsables des violations des droits humains et environnementaux. Résultat ? Les entreprises ne sont pas juridiquement responsables de ce qui se produit tout au long de leurs chaînes de valeur. Et ne sont pas obligées de réparer les dommages causés.

Au final, les consommateurs sont trompés. Ils deviennent, à leur insu, complices des violations des droits humains et environnementaux. Ils achètent des vêtements confectionnés par des ouvrières surexploitées, du cacao récolté par des enfants ou de la viande dont l'élevage a engendré une déforestation massive. Une loi sur le devoir de vigilance vise à lever cette opacité. Comment ? En obligeant notamment les entreprises à diffuser régulièrement des informations sur leur production et à les mettre à disposition du public.

L'implication des travailleurs en première ligne dans le processus du devoir de vigilance est essentielle. Un encadrement et un contrôle syndical de ces procédures doit être garanti. À travers par exemple l'information, la consultation et l'implication des travailleurs lors de l'évaluation des risques, et des mesures à prendre.

La FGTB et les autres membres du CNCD-11.11.11 demandent à la Belgique et à l'UE d'agir rapidement. Une législation ambitieuse sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises doit être adoptée. Il faut imposer le respect de l'ensemble des droits humains reconnus internationalement, et le droit à un environnement sain et intégrer la responsabilité juridique des entreprises en cas de manquement. Il est également important de prévoir des mécanismes de plainte et de sanction. Ainsi que des réparations pour les victimes.

« La FGTB est convaincue de la nécessité de ce mécanisme de devoir de vigilance », explique Hugues Ghene, du service d'étude. « Mais il faut aussi une implication des différents gouvernements pour faire respecter les droits par les employeurs, grâce aux instruments déjà existants. En ratifiant et en respectant, à titre d'exemple, les normes de l'OIT. Ou encore en exigeant de clauses sociales plus fortes dans les Traités de Commerce. »

➔ Pour plus d'informations sur la campagne
www.devoirdevigilance.be

Un enfant sur 10 travaille

1 enfant sur 10, c'est 160 millions d'enfants. Un chiffre en hausse, aggravé par le covid. Au moment d'écrire ces lignes, la 5^e conférence internationale sur l'élimination du travail des enfants se déroulait à Durban, en Afrique du Sud. Un événement organisé par l'OIT (Organisation internationale du travail) et le gouvernement sud-africain.

La date limite de 2025 des Objectifs de développement durable de l'ONU pour l'élimination du travail des enfants approche. Les derniers chiffres montrent que, malheureusement, 160 millions d'enfants – soit près d'un enfant sur dix dans le monde – travaillent encore. Les chiffres sont en hausse et la pandémie menace d'annuler des années de progrès en la matière. Le travail des enfants a particulièrement augmenté dans le groupe d'âge des 5 à 11 ans. « La 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants intervient à un moment où le monde se remet et réagit aux multiples effets de la pandémie de COVID-19, qui a un effet dévastateur sur la santé, le progrès économique, l'égalité et le développement social », indique l'OIT.

PERTES DE REVENUS DANS LES FAMILLES LES PLUS PAVRES

Dans une étude datant des premiers mois de la pandémie, l'OIT alertait déjà : les progrès réalisés en matière de travail des enfants, ces 20 dernières années, pourraient être balayés par les conséquences économiques et sociales de cette crise sans précédent.



”

Le travail des enfants est un ennemi du développement de nos enfants et un ennemi du progrès. Aucune civilisation, aucun pays et aucune économie ne peut se considérer comme étant à la pointe du progrès si son succès et ses richesses ont été construits sur le dos des enfants.

Cyril Ramaphosa

dans le monde encore

« La pandémie a accentué l'insécurité économique, profondément bouleversé les chaînes d'approvisionnement et mis l'industrie à l'arrêt. (...) Lorsque ces difficultés entraînent une perte de revenus au sein des ménages, la nécessité de faire contribuer les enfants aux ressources financières de la famille peut se faire plus pressante. Davantage d'enfants pourraient ainsi être victimes d'exploitation ou contraints d'exercer un travail dangereux. »

S'ajoutent les inégalités de genre chez les enfants et jeunes, « les filles se voyant confier des tâches ménagères et des travaux agricoles supplémentaires. » Selon l'UNICEF, 1,6 milliard d'enfants ont été affectés par les fermetures d'écoles liées au COVID.

LES PARENTS DEVANT UN DILEMME

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa ouvrait la conférence, dimanche 15 mai. Il pointe du doigt les conditions de vie et de salaire de nombreuses familles à travers le monde, et la responsabilité politique qui en découle. « Lorsque la vie est une question de survie et que les familles luttent pour joindre les deux bouts, leurs enfants sont souvent obligés de quitter l'école pour aller gagner un salaire afin d'aider leurs parents. Il est de notre devoir et de notre responsabilité, en tant que membres de la communauté internationale, de veiller à ce qu'aucun parent ne soit jamais mis devant une telle situation. »

ON NE PEUT PAS SE RÉSIGNER AU TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants n'est pas une fatalité, pas une « conséquence inévitable » de la pauvreté. C'est ce qu'indique le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Guy Ryder : « Certains diront peut-être que le travail des enfants est une conséquence inévitable de la pauvreté et que nous devons l'accepter. Mais c'est faux. Nous ne pouvons jamais nous résigner au travail des enfants. Nous n'avons pas à le faire. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes, comme la pauvreté des ménages. Mais ne vous y trompez pas, le travail des enfants est une violation d'un droit humain fondamental, et notre objectif doit être que chaque enfant, partout, en soit libéré. Nous n'aurons pas de repos avant d'y arriver. »

Pour la première fois, des jeunes et des enfants étaient invités à participer à la conférence. Thato Mhlungu, 18 ans et membre du Parlement des enfants Nelson Mandela, a appelé les participants à reconnaître la persistance du travail des enfants dans le monde, aujourd'hui. « Nous, les enfants, continueront à lutter pour nos droits. »

➔ Lire plus sur la conférence et les débats www.5thchildlabourconf.org

EN BELGIQUE AUSSI...

Le scandale a éclaté il y a un an : des sous-traitants de l'entreprise Post-NL occupent des enfants pour la livraison des colis. Le témoignage d'un garçon de 13 ans qui travaille 2 ou 3 jours semaine pour 5 €/h fait froid dans le dos. Selon l'UBT, une des raisons pour lesquelles les entreprises de petits colis continuent de tolérer, voire contribuent même à organiser ces pratiques abusives de leurs sous-traitants n'est autre que le prix auquel les marchandises doivent être livrées. Le Président de l'UBT, Frank Moreels, réagit : « Ces situations abusives persisteront aussi longtemps que les donneurs d'ordres ne viseront que le transport au prix le plus bas sans se poser la question de savoir comment certaines entreprises de petits colis peuvent se permettre ces pratiques de dumping. » Malgré les efforts des services d'inspection, les contrôles, les amendes et les condamnations, l'UBT constate que les infractions sont monnaie courante. Elle plaide pour un renforcement des services d'inspection sur une base permanente.

LA COOPÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE POUR ÉRADICER LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'Institut de coopération syndicale internationale (IFSI) de la FGTB et la FGTB Horval mènent un projet en Côte d'Ivoire, premier exportateur mondial de cacao, avec des syndicats locaux pour lutter contre le travail des enfants dans les plantations. Comment ? En conscientisant les travailleurs et les agriculteurs des dangers du travail des enfants et en plaidant auprès du patronat et des gouvernements pour qu'un prix juste soit payé aux agriculteurs. Mais Horval s'attaque aussi au problème depuis la source. Au Burkina Faso, le trafic d'enfants destinés à être emmenés en Côte d'Ivoire pour travailler dans les champs de cacao est un véritable fléau. La Centrale Horval et l'ONG Solsoc collaborent avec le syndicat du transport burkinabé UCRB pour démanteler ces réseaux. L'UCRB œuvre ensuite à la recherche d'emplois décents pour les jeunes.



Ensemble, inversons

Ce 19 mai, 700 militantes et militants se sont réunis à Marche-en-Famenne à l'occasion du Congrès de la FGTB wallonne. L'occasion de débattre et de décider des orientations pour les quatre prochaines années.

« **Inverser la tendance** » était l'axe central des débats : renverser le rapport de force entre Capital et Travail, pour affronter les urgences sociales, économiques, environnementales et démocratiques qui s'imposent à nous. « De meilleurs emplois, une meilleure redistribution des richesses, un mieux-vivre en Wallonie, un syndicat de combats et de victoires », autant de lignes directrices défendues par la FGTB wallonne.

La lutte contre les inégalités sociales et de genre, la création d'emplois durables et de qualité, des services publics forts et accessibles constituent autant de fils rouges transversaux pour la FGTB wallonne, des objectifs qui doivent guider l'ensemble des politiques.

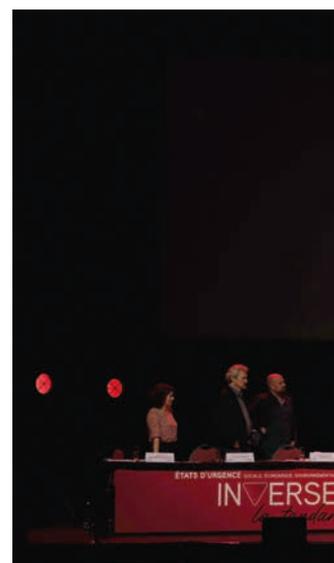
Les libertés syndicales étaient elles aussi au centre des attentions du Congrès, qui a tenu à marquer sa solidarité avec les militantes et militants FGTB condamnés par la justice pour leurs activités. Ces 20 déléguées et délégués sont montées sur scène et plusieurs d'entre eux ont pris la parole : Bruno Verlaeckt, président de la FGTB Anvers, Billy Dethier et Laurent Wagon, délégués CGSP Amio ainsi que Gianni Angelucci, un des 17 militants liégeois condamnés dans le cadre des actions contre les mesures d'austérité du gouvernement Michel. Les militantes et militants se sont également engagés à faire des libertés syndicales une de leurs priorités et à répondre de manière radicale à toute nouvelle attaque contre un de nos camarades.

Les congressistes ont également élu l'équipe qui sera aux commandes de la FGTB wallonne. Jean-François Tamellini a été réélu à son poste de Secrétaire général, pour un deuxième mandat, et Sabine Libert à celui de secrétaire générale adjointe.

L'ensemble des textes adoptés par le Congrès – rapports, orientations, résolutions et motions – sont consultables sur le site de la FGTB wallonne. Scannez le QR code ci-dessous ou rendez-vous sur fgtb-wallonne.be/congres2022



IN **VERSER**
la tendance



la tendance



La fête du travail fut un énorme succès !

Quel bonheur d'être à nouveau réunis sans entrave au terme de deux longues années de distanciation physique.

Merci à celles et ceux qui ont rendu ce moment possible : les associations, les différents partenaires et les équipes sur place qui ont travaillé d'arrache-pied pour que ce 1er mai soit digne de l'engagement des travailleurs à défendre nos valeurs de solidarité et de justice sociale.

Vivement l'an prochain pour une 30^e édition tonitruante ! ◀





La lutte sociale ne s'arrête pas !

Cette histoire, c'est notre histoire, camarades ! Celle du mouvement ouvrier, celle de la journée des 8 heures, celle des congés payés, celle du suffrage universel, celle des libertés syndicales et des droits sociaux... qu'il nous faudra sans cesse protéger et étendre. C'est l'histoire de femmes et d'hommes qui décident de se mettre en mouvement, en danger parfois, pour construire un monde meilleur, en 1886 comme en 2022. Chaque victoire est le fruit d'un rapport de forces...

Thierry Bodson, Président de la FGTB

”

En tant que syndicat, nous ne sommes pas seulement les défenseurs des droits acquis. Nous sommes surtout les créateurs de nouveaux droits. Nous chérissons ce qui a été construit, et améliorons ce qui doit l'être par le biais de la concertation sociale. Nous sommes sur les barricades, pour une société qui ne laisse personne de côté.

Miranda Ulens

Au fil de ce dossier, vous lirez que la lutte sociale a permis d'incroyables avancées pour le monde du travail. Les grandes victoires sociales, ou la sécu telle que nous la connaissons aujourd'hui, ont dû être arrachées, aux 19^e et 20^e siècles. Il n'a pas suffi de demander poliment à ceux qui tenaient les rênes politiques et économiques de l'époque... Des massacres ont eu lieu, des travailleurs ont perdu la vie.

En 1921, la journée de travail de huit heures a été introduite dans notre pays. Pas sans une lutte acharnée. Elle a commencé à la fin du XIX^e siècle, aux États-Unis. Le 1^{er} mai 1886 et dans les jours qui suivirent, la lutte des travailleurs est poussée à son paroxysme. Il y a eu des morts et des blessés. Des condamnations injustes de leaders syndicaux. Vous en lirez plus dans ces pages. Le progrès social ne tombe pas du ciel.

Dans les années 30, de violentes grèves ont eu lieu pour obtenir, notamment, les congés payés. En 1936, les travailleurs obtiennent une semaine de congés payés par an. Ce droit a ensuite évolué, pour atteindre la situation que l'on connaît d'aujourd'hui.

Les combats de la classe ouvrière, chez nous et ailleurs, n'ont jamais été de tout repos. Mais les victoires en valent la peine. Au fil de l'histoire, les opposants à ces combats ont levé les bras au ciel face aux revendications du monde du travail. Au fil de l'histoire, les mêmes ont cherché à faire taire les mouvements syndicaux. C'est encore le cas aujourd'hui.

Nous défendrons notre droit de mener ces luttes pour plus d'égalité, plus de solidarité, pour de meilleures conditions de vie et de travail pour toutes et tous. La FGTB entame une campagne sur les libertés syndicales. « Nos droits, nos combats ». Parce que ça nous concerne tous.

À L'ORIGINE DU PREMIER MAI

Une lutte, avant d'être une fête

La fête des travailleurs et travailleuses ; d'abord un jour de solidarité et de militantisme. Mais quelle est l'origine du premier mai ? Retour historique sur ce qui fut, au départ, une lutte sanglante pour les droits du monde ouvrier.

À QUAND REMONTE LA TRADITION DU PREMIER MAI ?

Le mouvement est né aux États-Unis. Dès 1884, le monde ouvrier s'enflamme pour un alléchant programme : la journée des huit heures. Les syndicats américains se donnent deux ans pour l'imposer. Ils lancent leur action le premier mai 1886, jour où, traditionnellement, les contrats annuels des ouvriers venaient à terme. La grève générale de mai 1886 est particulièrement suivie : 340.000 ouvriers arrêtent le travail. Malheureusement, dans la foulée, plusieurs d'entre eux perdront la vie. En 1886, la journée des huit heures deviendra une réalité pour environ 200 000 travailleurs et travailleuses, aux États-Unis. Elle sera élargie progressivement, à de plus en plus de secteurs, pendant les décennies qui suivent. Puis généralisée en 1937.

LE MASSACRE DE HAYMARKET SQUARE, L'AUTRE « BLACK FRIDAY »

Le premier mai 1886, jour de grève générale, les militants socialistes anarchistes August Spies et Albert Parsons organisent à Chicago une marche de 80.000 ouvriers. La revendication ? La journée des huit heures. Le mouvement est immédiatement contesté ; la presse y est hostile. Le Chicago Mail, s'adressant aux autorités, réclame immédiatement les têtes d'August Spies et d'Albert Parsons : « Tenez-les responsables de tout problème qui se produit. Faites-en un exemple. » Sombre prophétie.

Le 3 mai 1886, dans la foulée de la grève générale, le mouvement se poursuit dans diverses entreprises de Chicago. L'usine McCormick est en grève, et un meeting se tient à proximité des établissements. Des affrontements éclatent entre les ouvriers, désireux de chasser les « casseurs de grève » infiltrés, et la police, qui charge. Plusieurs manifestants perdent la vie (les sources divergent quant au nombre exact de victimes), de nombreux autres sont blessés.

Pour contester cette violence policière, les leaders anarchistes du mouvement ouvrier — pour la plupart issus de l'immigration allemande — appellent au rassemblement dès le lendemain (4 mai), sur Haymarket Square. Le mouvement se veut au départ pacifique, malgré des tracts enflammés. En fin de rassemblement, une bombe sera lâchée à proximité de la police, venue en nombre. 7 policiers décèdent. L'auteur de cet acte ne sera jamais identifié. La police fait feu, et dans la cohue, huit civils meurent. Les deux camps comptent des dizaines de blessés.

HAINE DE L'OUVRIER, DE L'IMMIGRÉ

Les événements cristallisent la haine envers les mouvements ouvriers, les immigrés... La presse et l'élite s'acharnent sur les organisateurs. On aura tôt fait de rappeler certains propos violents tenus par les organisateurs, notamment dans leur tract, et de conclure à la « complicité de meurtre ». Un procès fantôme voit huit leaders anarchistes condamnés pour avoir « comploté ou aidé » l'auteur — inconnu — de l'attentat à la bombe. Quatre d'entre eux (dont Spies et Parsons) seront pendus, un autre se suicidera en prison juste avant l'exécution. Trois seront libérés plusieurs années après. Le 11 novembre 1887, jour de l'exécution des « martyrs de Chicago », sera ensuite appelé « Black Friday », un vendredi noir de la lutte ouvrière.

Selon de nombreuses sources d'époque, « bon nombre des 'huit de Chicago' n'étaient même pas présents lors de l'événement du 4 mai, et leur implication présumée n'a jamais été prouvée ».

La vérité fut rétablie en 1893 par le gouverneur de l'Illinois, John Peter Altgeld. Il indiquera que « la plupart des preuves présentées devant le procès étaient des faux purs et simples » et que les témoignages à charge avaient été extorqués à des hommes « terrorisés » que la police avait « menacé de tortures s'ils refusaient de signer ce qu'on leur dirait » (Frank Browning, John Gerassi, Histoire criminelle des États-Unis).

Les événements de Chicago, tragiques, restent aujourd'hui un symbole fort de la lutte pour les libertés syndicales.

”

Les luttes d'hier rejoignent en tout point celles d'aujourd'hui et de demain.



LE PREMIER MAI ET L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

Plus près de chez nous, en 1889, l'Internationale socialiste, sous l'impulsion de Jules Guesde et de son Parti Ouvrier, décide de faire de chaque premier mai une journée de manifestation, avec pour objectif, notamment, de revendiquer la journée des huit heures. On choisit cette date en hommage aux événements de Chicago.

À l'époque, les journées de travail étaient de 10 à 12 heures. Les ramener à huit heures porterait ainsi le temps de travail à 48h/semaine (seul le dimanche étant libre). La revendication des « huit heures de travail, huit heures de loisirs, huit heures de sommeil » fait mouche dans le monde ouvrier.

LES DÉBUTS DU TRIANGLE ROUGE

La première manifestation du premier mai a lieu en 1890 à Paris. Le symbole de la revendication ? Un... triangle rouge, en cuir, porté sur la veste. Ce triangle rouge pointe vers les trois « huit ». Les recherches menées par l'historien Julien Dohet en attestent. Dans La Gazette de Liège, journal de la droite catholique réactionnaire du 25 avril 1890, on trouve l'information suivante : « Le 1^{er} mai. Dix mille affiches vont être placardées à Paris. Elles seront imprimées sur papier rouge. Elles portent en tête : Fête du travail. La pétition des chambres syndicales et des groupes socialistes de France sera portée, le 1^{er} mai, à la chambre des députés par une délégation. La délégation partira de la place de la Concorde à 2 heures de l'après-midi. L'insigne adopté par les manifestants est un petit triangle en cuir rouge dans lequel se trouve cette inscription : « 1^{er} mai, 8 heures de travail ».

Le port du triangle rouge permettait de distinguer le militant du promeneur, et de symboliser la lutte sociale. Le triangle rouge, on le retrouve encore aujourd'hui sur de nombreuses vestes, le premier mai ou chaque jour, et aussi dans le logo de ce magazine. Il reste le symbole par excellence des luttes sociales, et surtout de la résistance face à l'extrême droite.

UNE PRESSE HOSTILE, QUI JOUE SUR LES PEURS

Les premières éditions de notre Fête du Travail ne se sont pas, chez nous non plus, déroulées sans heurt. La fusillade de Fourmies, dans le Nord de la France, fait 9 morts, le premier mai 1891. Les forces de l'ordre sont mises en cause, mais néanmoins, neuf manifestants sont condamnés pour entrave à la liberté de travail, outrage et violence à agent et rébellion.

Julien Dohet nous rappelle le contexte : « La presse de l'époque s'est empressée de monter en épingle, ou d'exagérer l'intensité d'attentats anarchistes, à la veille de chaque premier mai. En appuyant sur la présumée dangerosité des anarchistes, ils justifiaient en quelque sorte la répression policière féroce à l'encontre des manifestants. C'est quelque chose qui fait écho à ce qu'on vit aujourd'hui : en insistant sur l'action — dangereuse — de groupes marginaux, on justifie la répression envers l'ensemble du monde militant. »

On le voit, les luttes d'hier rejoignent en tout point celles d'aujourd'hui et de demain. Atteintes aux libertés syndicales, discours de haine, justice de classe, violences policières envers des manifestants. Autant de thèmes qui font toujours l'actualité. Ajoutons à cela les attaques portées encore récemment à la journée des huit heures. Le combat continue.

EN BELGIQUE AUSSI, ON CONDAMNE DES LEADERS SYNDICAUX

Ci-dessus, nous lisons que « bon nombre des « huit de Chicago » n'étaient même pas présents lors de l'événement du 4 mai, et leur implication présumée n'a jamais été prouvée. ».

Le constat, cruel, en rappelle un autre : en Belgique, aussi, on condamne des leaders syndicaux pour des actions qu'ils n'ont pas organisées, sur lesquelles ils ont fait un simple passage. La condamnation, puis la confirmation de celle-ci en appel et en Cassation, des 17 syndicalistes du Pont de Cheratte, le prouve. Rappelons que Thierry Bodson, président de la FGTB, fait partie des 17. Son statut lui cause même une condamnation plus lourde. Tout un symbole. C'est le syndicat, la contestation même, qui est condamnée.

Alors autre temps, autres mœurs, certes. Les 17 ne seront pas perdus comme les « martyrs de Chicago ». Mais l'on ne peut plus nier, aujourd'hui, que le droit de grève recule en Belgique, et que chaque manifestant, chaque militant, prend désormais le risque d'être condamné au pénal s'il participe à une action dans l'espace public. Insidieusement et par la peur, on muselle les mouvements sociaux, et c'est dangereux pour la démocratie. C'est par l'action, et par la lutte, à même la rue, que l'on défendra ce droit.



Femme noire, féministe, syndicaliste, communiste, intellectuelle. Dans les années 60-70 aux États-Unis, Angela Davis incarnait tout ce qui dérangeait les conservateurs. Aujourd'hui, elle est le visage féminin de la libération du peuple noir. Avec sa fameuse coupe afro désormais grisâtre, du haut de ses 78 ans, elle continue à défendre les droits des plus opprimés. De passage en Belgique, nous avons eu la chance de l'interroger sur le rôle des syndicats dans son pays. Retour sur la vie et les combats de cette révolutionnaire infatigable.

”

Nos différences pourraient être la colle qui nous tient ensemble.

ANGELA DAVIS

« Le syndicalisme dans les luttes an

« LIBÉREZ ANGELA DAVIS ET TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES »

« Meurtre », « Non coupable ». « Kidnapping », « Non coupable ». « Conspiration », « Non coupable ». Pourtant, cette femme au sourire sincère et à la voix douce a été jadis parmi les 10 personnes les plus recherchées par le FBI aux États-Unis. En 1970, Angela Davis fut arrêtée à New York suite à une tentative d'évasion, lors du procès des frères de Soledad, prisonniers, noirs et révolutionnaires, qui a mal tourné. Quatre personnes sont mortes. Selon les autorités, les armes utilisées lui appartenaient.

Dès l'annonce de son avis de recherche, Angela entre en clandestinité. Deux mois plus tard, elle est arrêtée et emprisonnée. En prison, malgré l'isolement auquel les autorités l'ont condamnée, elle bénéficie de la solidarité des autres détenues, à 95% afro-descendantes ou portoricaines. Et même de certains membres du personnel. Ensemble, elles s'organisent pour défendre leurs droits. Le mouvement de solidarité s'étend également à l'extérieur de la prison, dans tous les États-Unis et même à travers le monde. De multiples manifestations en faveur de sa libération sont organisées. « Free Angela Davis » est le cri du cœur. « C'est de là que je tire la force de mener ma campagne contre ce qui est devenu une véritable industrie aux États-Unis : le système pénitentiaire. »

Angela est extradée en Californie, où la peine de mort est encore en vigueur. Mais en 1972, deux années après son arrestation, elle est acquittée. Par un jury entièrement blanc.

UN MILITANTISME QUI DÉRANGE

Durant les années qui précèdent son arrestation, Angela Davis est professeure de philosophie à l'université de Californie. Elle ne cache pas son appartenance au parti communiste, ni son attachement aux Black Panthers, organisation politique noire-américaine qui prône la libération du peuple noir à travers la lutte armée. La répression policière est importante, le système judiciaire injuste. On arrête les personnes qui distribuent des tracts dans la rue pour « obstruction à la circulation piétonne ». (C'est « l'entrave méchante à la circulation » de l'époque... toujours utilisée pour criminaliser l'action syndicale en Belgique aujourd'hui.) Angela milite pour la libération de prisonniers politiques. Elle participe à de nombreuses manifestations contre la guerre au Viêt-Nam. Dans la rue, dans sa classe, à travers l'organisation de cercles étudiants afro...

radical, essentiel tiraciste et anticapitaliste »

Elle est brillante. Elle s'exprime bien, est convaincante et inspirante. Son militantisme et son charisme dérangent. En 1969, Angela est expulsée de l'université parce qu'elle est... « communiste ». Et à cette époque-là, être communiste est un crime. Défendre les droits des opprimés est un risque. Elle devient l'une des principales cibles des conservateurs. Comme l'ont été Malcolm X et Martin Luther King, pour n'en citer que quelques-uns, assassinés pour leurs idées. Lorsqu'elle est arrêtée, Richard Nixon, Président des États-Unis, a félicité le FBI d'avoir arrêté « la terroriste Angela Davis ».

LE RACISME INSTITUTIONNEL

Mais revenons aux origines. Angela a grandi dans le Sud des États-Unis, entaché par l'histoire de l'esclavage. La ségrégation, elle l'a vécue dès son plus jeune âge. Les toilettes réservées « aux gens de couleur », les cinémas aux tapis en velours réservés aux enfants blancs. Les incendies et attentats lorsqu'une famille noire s'installe dans un quartier blanc... Le sentiment d'injustice et de colère la submerge très vite. À peine âgée de 12 ans, Angela boycotte les bus où les places sont divisées en fonction de la couleur de peau des utilisateurs. « Rien ne me mettait plus en colère que l'inaction, le silence », avoue-t-elle dans son autobiographie. Plus de 60 ans plus tard, lorsqu'un vaste mouvement de protestation a éclaté suite au meurtre par étranglement de George Floyd par un policier, elle était à nouveau dans la rue.

Selon Angela, le racisme est systémique, structurel, institutionnalisé : il est dans le système judiciaire, dans la répression policière, dans les prisons... « Bien qu'inévitablement renforcé par des comportements teintés de préjugés au quotidien, il sert avant tout les intérêts des dirigeants. » Si nous partons du principe que le progrès consiste à intégrer ou assimiler les minorités, sans affronter le racisme structurel, alors ce supposé 'progrès' n'en est pas un. La lutte contre le racisme passe par notre capacité de questionner sans cesse les institutions. Et par l'union : « Nos différences pourraient être la colle qui nous tient ensemble. »

LE SYNDICALISME RADICAL

Depuis toujours, Angela Davis est séduite par l'idée du monde ouvrier comme sauveur des opprimés. Pendant son adolescence, elle lit le manifeste communiste, et est captivée par la vision d'une

nouvelle société sans exploités ni exploités, sans classes. Selon Angela, pour parvenir à ses buts ultimes, la lutte de libération des noirs aurait à s'intensifier dans le mouvement révolutionnaire qui, lui, englobait tous les travailleurs.

Angela Davis est syndicaliste. « J'ai récemment été nommé membre honorifique du 'International Longshore and Warehouse Union', un syndicat qui défend les intérêts des ouvriers portuaires. », dit-elle fièrement. Il s'agit d'un syndicat qui a été en première ligne dans les luttes contre le racisme et le colonialisme, en refusant par exemple de décharger des bateaux venant d'Israël ou d'Afrique du Sud. « Il est important de pointer le rôle que les syndicats radicaux peuvent jouer dans les luttes antiracistes et anticapitalistes. » dit-elle en mettant l'accent sur le mot « radicaux ».

Car le racisme est intrinsèque au capitalisme et à l'exploitation des minorités. L'un ne peut être éradiqué sans l'autre. « Malheureusement, le taux de syndicalisme est en baisse aux États-Unis, alors que l'on voit la montée du capitalisme mondial », déplore-t-elle. Mais parallèlement, elle soulève des initiatives positives et porteuses d'espoir comme celle des travailleurs qui ont créé le premier syndicat contre l'employeur le plus puissant des États-Unis, Amazon.

LE CLIMAT, L'EXTRÊME DROITE ET LES SANS-PAPIERS

Lors de ses interventions, Angela Davis s'exprime sur de nombreux autres sujets. Concernant le climat, elle salue la mobilisation des jeunes, « toujours en première ligne des changements de société ». Elle critique par ailleurs les dépenses occasionnées par les ultras-riche pour coloniser l'espace, au lieu de se préoccuper de l'avenir des êtres humains et des autres formes de vie sur celle-ci. Inquiète également de la montée de l'extrême droite dans plusieurs pays et notamment en France, elle ajoute : « à ce moment de la crise climatique, la capacité d'attractivité des partis d'extrême droite est un très mauvais signe ».

Pour elle, la lutte des personnes sans-papiers figure parmi les plus importantes aujourd'hui. « La quête des organisations qui défendent leurs droits remet en question les frontières des États, qui ont été dessinées en relation avec le colonialisme ». Et en s'adressant au public, à nous, elle conclut. « Afin d'atteindre un futur meilleur, imaginez un monde qui ne soit pas dessiné par le capitalisme et les frontières ».

« Depuis le Moyen Âge, on fait une différence entre les bons et les mauvais pauvres »

« L'histoire des droits sociaux est étroitement liée à celle de la lutte contre la pauvreté. » Claudine Marissal, Docteure en Histoire contemporaine, de l'ULB, donnait récemment une conférence dans le cadre de l'exposition « Le Droit de Vivre », du Cepag, à Mouscron. Rencontre.



LA SÉCURITÉ SOCIALE : DES COMBATS ET DES RÊVES

On débute au dix-neuvième siècle. L'ouvrier est un outil. Sans droit, sans éducation, il est soumis aux volontés patronales. « On est dans une période de splendeur économique. Le textile, les charbonnages, la métallurgie sont en plein essor. En parallèle, les inégalités sont profondes. Les patrons ont tous les droits, les ouvriers n'en ont aucun. »

Pas de droits politiques, pas de droit à l'instruction, pas de droits syndicaux, pas de politique de soins. Des enfants commencent à trois ans, dans les usines textiles. Tout mouvement de grève est interdit, et se solde par de la prison.

La « loi sur le vagabondage » punit les hommes qui ne sont pas au travail, et réprime les pauvres, les mendiants, les chômeurs. « Il existe une corrélation entre ces lois sur le vagabondage et le travail forcé. Depuis le Moyen Âge, on fait la différence entre les bons et les mauvais pauvres. Les « bons » pauvres, ce sont ceux qui ne sont pas capables de travailler : les malades, les personnes âgées. Ceux-là « méritent » qu'on les aide. Les « mauvais » pauvres, ce sont ceux qui sont vus comme capables, mais qui ne travaillent pas. On les stigmatise, on les met au travail forcé... Cette version du mauvais pauvre revient de manière récurrente à travers les époques, pour justifier les politiques de répression. »

VENT DE CONTESTATION

Ce mépris de la classe ouvrière, du pauvre de l'époque en général, génère évidemment un vent de contestation. Chez les travailleurs eux-mêmes, mais même quelques membres de la bourgeoisie s'interrogent sur la condition ouvrière de l'époque. « L'industrie est un champ fertile, où chaque homme devrait avoir sa tâche et trouver sa récompense. Nous la transformons en arène de combat, où les plus forts emportent le butin, laissant aux faibles la ruine et la désolation », écrivait le docteur en droit, avocat et journaliste belge Edouard Ducpétiaux en 1843. Une citation d'époque qui résonne encore aujourd'hui.

La solidarité n'est pas une notion que l'on défend au dix-neuvième siècle, poursuit Claudine Marissal. « Les gouvernements catholiques et libéraux considèrent alors que les ouvriers sont responsables de leur pauvreté. Ils refusent toute

intervention, préférant défendre les « vertus de la prévention ». Des œuvres charitables privées apportent des aides momentanées au plus démunis. »

DE LA CHARITÉ À LA SOLIDARITÉ

L'histoire de la sécurité sociale est connue. Des caisses de secours mutuels commencent à s'organiser, sur base volontaire d'abord. Les organisations ouvrières se structurent, avec dès 1885 la création du POB, de coopératives, des premiers syndicats...

Les émeutes de 1886, qui touchent fortement le bassin wallon, déclenchent le progrès social. De Liège à Charleroi, le monde du travail s'enflamme, dans un contexte de grave crise économique. Une fois encore, le monde ouvrier en paie le prix fort. 19 ouvriers sont tués dans les fusillades de Roux. 18 seront inculpés, dont des leaders syndicaux qui seront condamnés à 20 ans de travaux forcés. Ils seront amnistiés 2 ans plus tard, sous la pression populaire, mais condamnés à l'exil. « S'en suivra une certaine prise de conscience, et la création d'une commission du travail. Les premières lois sociales seront créées entre 1887 et 1914. Les unions professionnelles sont reconnues en 1898. C'est là que la Commission syndicale verra le jour. C'est l'ancêtre de la FGTB. »

La période de l'entre-deux-guerres est émaillée de crises profondes. Pour éviter de nouveaux troubles sociaux, les lois sociales se développent. Jusqu'à, peu à peu, la création de la sécu, et de l'ONSS, en 1944.

RÉHABILITER NOTRE SÉCU

Le système est toujours le nôtre aujourd'hui, et est un amortisseur puissant contre la pauvreté. Pourtant, les attaques envers la sécurité sociale s'accumulent, et la vieille dame encaisse de nombreux coups. « Dans les années 70, les théories néo-libérales se développent. On a vu un retour du discours stigmatisant sur la 'paresse des chômeurs'. Des politiques d'activation voient le jour. Aujourd'hui, on est toujours dans cette optique de contestation de la protection sociale. Les décennies d'égalité, que l'on a connues jusqu'aux années 60, font figure d'exception dans l'Histoire. Pourtant, la sécurité sociale est un rempart inédit contre la misère. C'est aux historiens de contribuer à sa réhabilitation. » ◀



AGIR

notre seule option



Les travailleurs peuvent-ils encore joindre les deux bouts ? Clairement pas ! Pour l'heure, ils doivent faire des choix que personne ne devrait faire. Et les employeurs font comme si de rien n'était et continuent de demander la suppression de l'indexation automatique des salaires. Une honte ! Quant au gouvernement, il prend des mesures, mais elles sont largement insuffisantes. Les travailleurs sont à bout de souffle. Ils disent STOP et s'organisent pour la grande manifestation du 20 juin. Agir est désormais notre seule option.

Lors des actions du vendredi 22 avril dernier, nous avons rencontré des militants en colère. Ils nous ont expliqué la raison de leur présence, pourquoi cette seule journée d'actions était insuffisante, et pourquoi d'autres actions, notamment la grande manifestation du 20 juin sont désespérément nécessaires.

« Cette action est un premier pas important, mais nous devons continuer avec d'autres actions plus fortes. Les travailleurs nous soutiennent à 100%. Ils attendent de nous que nous allions plus loin », déclare Luc, un militant de l'industrie du béton. Fabian, travailleur de la chimie, le confirme : « Il est essentiel que nous agissions. Les travailleurs sont durement touchés par la hausse des prix, ils attendent que les syndicats fassent quelque chose ». Mais Didier, du secteur des carrières, est clair : « Il y a une certaine peur à l'idée de mener des actions, mais c'est notre seule arme ».

« ON SE FAIT BRAQUER ! »

« Les fins de mois sont de plus en plus difficiles, surtout pour les familles monoparentales », explique Sonia, aide-ménagère. « Nous sommes obligées de choisir entre le carburant pour pouvoir travailler, ou nourrir nos enfants. » Didier confirme : « Mes collègues ne peuvent plus faire face. Pour ceux qui font plus de 50 km pour aller travailler, ce n'est plus possible. Le prix du carburant et l'intervention du patron ne compensent pas nos dépenses. Il est impossible de joindre les deux bouts pour le mois. »

« Au final, les travailleurs doivent payer pour pouvoir travailler. On se fait clairement braquer ! L'indexation de nos salaires n'est absolument pas une augmentation de salaire », déclare Luc, « En tant que syndicat, nous jouons un rôle fondamental. Si nous n'y arrivons pas, personne d'autre n'y parviendra. Ne pas agir n'est pas une option ! »



IN MEMORIAM

Notre camarade **André Defever** est décédé le 6 avril 2022. Il avait 91 ans. Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au début des années 1990, André a été l'un des principaux artisans du succès de la FGTB dans la région Oostende-Veurne-Diksmuide. Il a occupé le poste de secrétaire régional de la Centrale Générale durant 30 ans et a été président de la régionale de la FGTB durant de longues années. Il a également été un mandataire du Parti Socialiste et un défenseur notoire de l'Enseignement Officiel. Avec son camarade Alfred Hennaert, il a fait de notre centrale régionale et de la section locale de la FGTB un véritable contre-pouvoir syndical !

ENQUÊTE

Les emplois précaires entraînent une baisse du bien-être

Une enquête a été récemment menée par la VUB auprès d'affiliés FGTB travaillant dans le secteur des titres-services, du nettoyage, de l'industrie, de la construction et du gardiennage. Alors que l'impact des emplois précaires sur le bien-être est évident, l'étude a voulu voir quel impact un niveau de vie jugé insuffisant et un mauvais équilibre vie privée-vie professionnelle pouvaient avoir sur la relation emploi précaire et bien-être.

IMPACT DES EMPLOIS PRÉCAIRES SUR LE BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS

On parle d'emplois extrêmement instables (ou d'emplois précaires) lorsqu'il y a accumulation de facteurs négatifs liés à l'emploi et que les travailleurs n'ont aucun pouvoir de négociation pour imposer de meilleures conditions de travail.

La précarité d'un emploi est liée à l'insécurité de l'emploi (ex. : intérim), aux revenus (faibles revenus et insécurité financière) et au manque de droits et de protection sociale. Les emplois précaires sont liés à un impact négatif sur la santé et le bien-être des travailleurs. Le tissu social avec la famille et les amis souffre également de ces emplois et a donc un impact négatif sur le bien-être des travailleurs.

LIEN ENTRE EMPLOIS INSTABLES ET MAUVAISE SANTÉ

L'enquête tire plusieurs conclusions. Tout d'abord, il existe un lien évident entre l'instabilité de l'emploi et le niveau de bien-être des travailleurs interrogés. Le lien

entre un mauvais équilibre vie privée - vie professionnelle et un faible bien-être chez ces travailleurs est lui aussi confirmé.

Ensuite, il existe également un lien entre le fait de ne pas pouvoir se permettre un niveau de vie standard, les emplois instables et le faible niveau de bien-être.

Enfin, l'enquête révèle que les moins de 35 ans, les moins qualifiés et les célibataires obtiennent les résultats les plus élevés en matière d'emplois précaires. On peut donc affirmer que cela va de pair avec un faible niveau de bien-être.

Il reste de nombreuses questions à débattre qui ne peuvent être démontrées par cette étude. Quoi qu'il en soit, l'impact des emplois précaires doit rester un point d'attention majeur des responsables politiques et la situation des ménages ne doit certainement pas être ignorée.

Vacances 2022

Plus d'infos sur www.accg.be ou en scannant ce QR-code :

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus Forts

COUPE DU MONDE AU QATAR

Le revers de la médaille

Le 21 novembre 2022 marquera l'entame de la Coupe du monde au Qatar. Un choix qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, 12 ans après l'attribution de l'événement, les stades sont érigés et les infrastructures sont en place. Mais à quel prix ? Pour les travailleurs de la construction, essentiellement migrants, cette « fête du foot » s'apparente à un véritable enfer.



Notre délégation a mouillé le maillot avec les travailleurs migrants lors d'un tournoi au Qatar. Ils ont ainsi pu constater à quel point le climat pèse sur les organismes.

Le respect des droits humains, dont un travail décent et une bonne protection sociale, est un critère qui aurait dû être primordial lors de l'attribution de cette Coupe du monde au Qatar. Malheureusement, sur les chantiers de construction au Qatar, les droits des travailleurs migrants sont proches du néant. Et la politique en place ne porte que peu d'intérêt à la question.

DES TEMPÉRATURES INSUPPORTABLES

Alexandre Govaerts, du service international de la CG, a pu le constater lors de ses investigations sur place : « Les températures et la sécheresse au Qatar sont insupportables. Mises sous pression, les autorités ont apporté quelques améliorations. Citons l'interdiction du travail sur les chantiers dans les heures les plus chaudes de la journée en été, mais les conditions de travail restent très difficiles. Il est de plus très compliqué d'obtenir des chiffres fiables sur le nombre de décès liés directement ou indirectement au travail au Qatar. Mais il est certain que de très nombreux travailleurs migrants ont payé de leur vie ou de leur santé leur travail sur les chantiers de la Coupe du monde. »

DES AVANCÉES À PÉRENNISER

Via l'implication acharnée de nombreuses organisations internationales, dont l'IBB (Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois) et l'Organisation internationale du travail (OIT), des avancées ont pu être obtenues pour les travailleurs migrants présents au Qatar. « Introduction d'un salaire minimum, interdiction de frais de recrutement pour les travailleurs migrants, interdiction du kafala – besoin de l'autorisation de l'employeur pour changer d'emploi – sont des mesures positives, mais leur application effective et généralisée se fait attendre » explique

Brahim Hilami, secrétaire fédéral de la FGTB Construction. « Pour nous, une attention particulière doit être portée sur la sécurité des travailleurs et l'obtention d'informations les plus objectives possible. »

UNE NOTE D'ESPOIR...

Bien que limités, les progrès obtenus dans la construction font écho auprès d'autres secteurs. Ainsi, les travailleurs migrants de l'hôtellerie voient leur statut s'améliorer quelque peu. Quelques mécanismes embryonnaires de représentation des travailleurs ont vu le jour au Qatar ces dernières années. Fruits d'un accord âprement négocié entre l'IBB et le comité organisateur de la Coupe du monde. Ces mécanismes s'étendent à quelques entreprises du secteur de l'hôtellerie et donnent de l'espoir pour tous les autres secteurs.

ET APRÈS ?

« La pression qui est actuellement exercée pour défendre les droits des travailleurs au Qatar devra continuer après la Coupe du monde. Nous appelons notamment à la mise en place d'un Centre des travailleurs migrants pour renforcer leurs droits durablement », insiste Gianni De Vlaminck, secrétaire fédéral de la FGTB Construction.

« Ce sera la plus belle Coupe du monde de l'histoire », déclarait récemment le président de la FIFA, Gianni Infantino. Tout dépend de quel point de vue on se place. Pour nous, cette coupe du monde restera émaillée par les nombreux décès des travailleurs sur les chantiers mais nous nourrissons l'espoir que la visibilité de cet événement aura permis de faire avancer les choses dans le pays. ◀

UN 1^{ER} MAI DE LUTTE

Nous ne paierons pas la crise !

Trois ans qu'on l'attendait, ce 1^{er} mai ! Après 2 ans de Covid, on va enfin revivre un 1^{er} mai sans confinement, sans règle de distanciation !

Un premier mai où, l'espace de quelques heures, on va retrouver l'esprit de la militance festive. Un 1^{er} mai de défilés un peu partout, de discours çà et là mais également de chants, d'apéro et de barbecue sous les tonnelles ! On se réjouit déjà d'y être à ce 1^{er} mai où on espère retrouver un peu d'insouciance perdue ! On en a tant besoin !

Pas facile cependant d'adopter un ton léger, enjoué, printanier presque, pour cet édito international !

Car derrière ce 1^{er} mai festif au premier regard, se cache un 1^{er} mai de lutte sans précédent ! Un rendez-vous où les sourires seront crispés. Un moment de respiration peut-être pour les représentants des travailleuses et des travailleurs mais une occasion unique pour faire entendre nos priorités, pour refaire le point sur nos défis et combats, nos stratégies, notre actualité...

Et elle pue notre actualité ! Du Nord au Sud, d'Ouest en Est, de la Grande Bretagne à la Grèce, du Portugal aux portes de l'Ukraine, elle pue notre actualité !

Désormais, les crises ne se succèdent plus, elles se superposent ! Crise climatique, crise de la transition technologique, crise du Brexit, crise Corona, crise énergétique, conflit russo-ukrainien aux effets amplificateurs de chacune des crises qui précèdent, ... les coups bas pleuvent sur la classe travailleuse ! Jamais de mémoire d'actif on n'a eu à gérer pareil fatras. Jamais, de mémoire de militant on n'avait constaté un tel tapis rouge pour permettre au patronat de se dédouaner de leurs responsabilités vis-à-vis des salariés !

À chaque semaine son nouveau serrage de boulon et à chaque nouveau tour de clé, sa nouvelle excuse...

Alors que les prix de la consommation, des logements, du bien-être et des soins, de la mobilité s'affolent, ils bloquent les salaires ! Alors que pour la première fois dans l'histoire moderne, l'espérance de vie en bonne santé régresse, ils allongent le temps de carrière. Alors que les travailleuses et travailleurs ont besoin d'emplois stables et de qualité, ils flexibilisent le travail comme jamais.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, certains salariés préfèrent désormais dormir dans leur voiture sur le parking de l'usine plutôt que de dépenser une partie non supportable de leur paie en frais de déplacement.

À nous désormais de nous organiser. De repartir au combat, dans la rue, après cette trop longue période de confinement. À nous de reprogrammer des actions à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. À nous de revenir à nos essentiels. Ceux de la juste répartition des richesses, de la fiscalité équitable, de la réduction du temps de travail, des carrières tenables, de la pénibilité reconnue et prise en compte, des pensions dignes, d'un accès rapide à un emploi fixe pour tous...

À nous surtout de revenir à la question aussi essentielle qu'urgente. Qui va payer la superposition de ces crises ?

Les actionnaires qui continuent à engranger des dividendes par pleines brassées ?

Les patrons d'entreprises qui continuent à s'augmenter ?

Les entreprises elles-mêmes, premières assistées de l'État ?

À ceux qui pensent que ce seront une fois de plus les salariés qu'on privera ou qu'on bernera sur la richesse qu'ils ont créée, nous les envoyons vers d'autres recettes sans discussion possible ni ménagement !

Vous avez poussé tous les indicateurs au point de rupture dans le camp des travailleuses et des travailleurs. Si des marges de manœuvre doivent être trouvées vous irez les chercher là où elles se trouvent, dans les poches des actionnaires, des dirigeants ou des entreprises elles-mêmes puisque les chiffres là-bas sont bien plus gros et gras !

NOUS NE PAIERONS PAS LA CRISE !



L'Unité fait notre force

Après plusieurs reports liés au Covid-19, la FGTB Métal Hainaut-Namur a tenu un Comité Exécutif élargi le 21 janvier. Il remplaçait le traditionnel Congrès qui n'a pas pu se réunir à cause des mesures sanitaires de l'époque. Ce Comité Exécutif a marqué un changement notable. Ivan Del Percio y a été élu comme nouveau président de la Fédération. Il succède à Antonio Cocciolo qui tirait sa révérence après de nombreuses années de lutte. C'était également l'occasion de saluer les départs d'Antonio Zonca, Didier Scailquin, Patrick Druart et Gilles Woirin et de les remercier pour leur militantisme et le travail accompli. La Fédération se voyait renforcée par les arrivées de Jason Dieu, Marc Demarez et Nadia Ajdain.

Politiquement, ce Comité Exécutif élargi se voulait dans la continuité des orientations votées en 2016 avec un regard enrichi par les leçons tirées du Covid-19. La pandémie a montré que sans la solidarité de classe, sans l'unité du pays, sans la sécurité sociale et les organisations syndicales, les conséquences sociales et économiques auraient été encore plus dramatiques pour les travailleurs et travailleuses du pays.

Le nouveau président a rappelé l'importance de développer la conscience et la fierté de la classe travailleuse. Elle a montré son caractère essentiel. Au plus fort de la crise, c'est elle qui a risqué sa santé pour produire les richesses et assurer le bon fonctionnement de la société. Pendant ce temps-là, les rentiers et les actionnaires se cachaient dans leurs palais dorés. Aujourd'hui, ils sont de retour pour bloquer nos salaires et empocher les dividendes.

Pour résumer, la pandémie a permis de montrer que la classe travailleuse est essentielle et que le marché est défaillant. Ce qui a permis de maintenir la société debout, ce sont les travailleurs et les travailleuses et tout ce qui ne répond pas aux lois du marché : sécurité sociale, transports publics, hôpitaux, maisons médicales, ... « Sortir des lois du marché, de la compétitivité et remplacer la concurrence à outrance par une économie beaucoup plus collective ». À ce titre, il était primordial de revendiquer une sécurité sociale forte et fédérale, bâtie dans l'unité du mouvement.

Une des résolutions votées par les membres du Comité Exécutif élargi portait

sur le changement climatique. La Fédération n'a pas manqué de saluer la ténacité de la jeunesse qui se mobilise pour le climat et qui porte un message anticapitaliste. Partant du constat que le système économique capitaliste ne peut continuer à se développer au détriment de l'environnement, les syndicats et la classe travailleuse devront se saisir de la question pour opérer une transition énergétique qui se voudra sociale.



Antonio Cocciolo, ancien Président des Métallos Hainaut-Namur, lors de son discours de sortie

La position de la Fédération est claire : pour continuer de mener la lutte, l'unité fait notre force ! Ivan Del Percio n'a pas manqué de rappeler l'importance de l'unité interprofessionnelle et nationale qui est la base de la force de frappe syndicale : « Aucun véritable acquis n'est à mettre sur le compte du camp de la division. Ce que nous avons conquis socialement, camarades, nous avons pu le faire parce que nous avons pu nous unifier à l'échelle du pays et parce que les travailleurs d'autres pays portaient des revendications semblables. »

Tenant compte des prochains combats à mener, comme celui contre la Loi de 96, la FGTB Métal Hainaut-Namur a insisté sur la nécessité d'investir la rue afin de créer des rapports de forces en faveur de la classe travailleuse : « Toutes les avancées sociales de notre pays ont directement été liées aux rapports de forces, à la détermination de nos travailleurs d'améliorer les conditions de travail et de vie. » Un rapport de forces qui ne sera possible qu'en défendant les libertés syndicales. Mais également la conviction de renouveler le rapport à la politique car le syndicalisme belge s'est construit sur la conviction que la lutte purement économique n'est pas suffisante pour émanciper la classe travailleuse.



Ce Comité Exécutif élargi était donc un moment où la Fédération a pu retrouver la chaleur des camarades mais a également pu réaffirmer sa vision d'un syndicalisme de terrain, offensif, unitaire. Le président a conclu en ces termes : « C'est en construisant un rapport de forces offensif sur le plan syndical, associatif, culturel, académique et politique qu'on imposera un vrai tournant à gauche. C'est en imposant les débats de la classe travailleuse que l'on fera bouger les lignes. »

Voilà le gouvernement et le patronat prévenus ! ◀

Il faut changer la loi de 96. Aujourd'hui, plus que jamais !

Les faits. La vie est devenue très chère. Elle a augmenté de plus de 8%, pour être précis. L'inflation que nous connaissons est la plus forte depuis 1983 (!). Les prix de l'énergie en sont les grands responsables. Nous payons le gaz naturel en moyenne 2,5 fois de plus qu'il y a un an. Le mazout et l'électricité ? Une fois et demi plus chers. La hausse se fait également sentir à la caisse des supermarchés, des magasins du bricolage ou à la station-service.

Les faits. L'indexation automatique des salaires est notre première bouée de sauvetage. L'indexation atténuée cette atteinte jamais vue à notre pouvoir d'achat, grâce à la liaison de nos salaires au coût de la vie. Du moins... dans une certaine mesure. Car les prix continuent de grimper, et toutes les hausses ne sont pas reprises dans le panier de l'index. Pensons notamment au prix des carburants. L'index reste le principal rempart contre les pertes de pouvoir d'achat. Mais cela ne suffit pas !

Les faits. Tous les ménages ne se ressemblent pas ! Une étude de l'Université de Louvain démontre que plus un ménage est pauvre, plus grande sera la part de son revenu consacrée à l'énergie. On parle ici de la classe moyenne inférieure, de monsieur et madame tout-le-monde, qui gagnent leur vie en travaillant. D'un côté, ils gagnent trop pour bénéficier des tarifs sociaux et autres filets de sécurité. De l'autre, ils sont trop pauvres pour mener une vie confortable. Dix pour cent de cette catégorie de la population a vu baisser son pouvoir d'achat de plus de dix pour cent... En gardant à l'esprit que l'indexation des salaires a déjà permis d'amortir le plus gros du choc.

Les faits. En face du groupe croissant des travailleurs pauvres, on trouve un capitalisme décomplexé. Car jour après jour, les organisations patronales attaquent l'indexation des salaires. Entre-temps, nous constatons que les entreprises belges ont réalisé d'énormes profits en 2021. Que les entreprises du Bel 20 battent record après record, avec des bénéfices se chiffrant à 42% ! Nous constatons également que les entreprises n'hésitent pas à répercuter la hausse de leurs coûts sur les consommateurs. Mais ce consommateur, c'est aussi le travailleur pauvre qu'on prive d'une augmentation de salaire. Et qui voit exploser son budget consacré à l'énergie et aux carburants.

Les faits. Il est grand temps que les salaires ne soient pas seulement liés au coût de la vie, mais aussi aux gains de productivité. Comment ? En « cassant » enfin la loi de 96. Nous souhaitons pouvoir négocier librement dans nos secteurs pour améliorer nos salaires. Laissez-nous faire notre boulot syndical, c'est-à-dire défendre les travailleurs. La loi de 96 tue la concertation sociale et muselle le monde du travail !

Les travailleurs veulent ce changement. Nous avons collecté presque 100.000 signatures pour que puisse avoir lieu un débat parlementaire sur une modification de cette loi. Nous avons mobilisé en masse lors des journées d'action. Qu'on le sache : les travailleurs et travailleuses en ont assez !

**VOUS AUSSI ? VOUS VOULEZ AGIR ? ALORS, VENEZ NOUS RENFORCER.
LE 20 JUIN PROCHAIN, LE FRONT COMMUN ORGANISE UNE GRANDE
MANIFESTATION NATIONALE À BRUXELLES. CAR AVEC 0,0%, ON N'AVANCE PAS !**



Aide humanitaire pour l'Ukraine

Dès que la guerre en Ukraine a éclaté, la Fédération européenne des travailleurs du transport (ETF) a mis en place un mouvement de solidarité avec les travailleurs ukrainiens du transport.

Non seulement en créant un fonds de solidarité, auquel les syndicats individuels, dont notamment l'UBT, ont contribué sur le plan financier, mais aussi en organisant quatre convois humanitaires.

Ces convois ont notamment transporté de la nourriture, de l'eau, des vêtements et des chaussures, des produits sanitaires, mais surtout du matériel médical jusqu'à la frontière avec l'Ukraine où les collègues syndicalistes les attendaient. De cette matière, ils ont pu accueillir directement les marchandises et assurer une répartition équitable entre les chauffeurs du transport.

Les volontaires de l'UBT ont joué également un rôle dans l'organisation de ces convois, aussi bien au niveau de la collecte des produits que dans l'organisation du transport vers la région en guerre. Une opération qui n'était pas sans danger pour les chauffeurs qui ont assuré ce transport.

En ce qui concerne la collecte des marchandises, nous avons aussi veillé à rencontrer directement les besoins des travailleurs du transport et de leurs familles, et ce en livrant les marchandises aux endroits où il y avait un manque aigu.

Entretemps, l'ITF, la Fédération internationale des travailleurs du transport, et l'ETF ont uni leurs efforts. Le fonds de solidarité a ainsi reçu encore plus de moyens pour offrir une aide concrète.

Par cette voie, nous tenons à remercier chaleureusement nos collaborateurs de l'UBT, les nombreux volontaires, la société de transport, le dispatcheur Tibo et les chauffeurs Gino et Bertrand.





TRAVAILLEUSES DU DOMICILE

« Qui sème la misère, récolte la colère ! »

« Essentielles, essentielles, traitez-nous comme telles ! », scandaient les travailleuses de terrain des secteurs de l'Aide à domicile et des Titres-services, le 29 avril dernier à Namur. Ces travailleuses sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel pour effectuer leurs déplacements chez les clients/bénéficiaires. Obligation additionnée à la crise énergétique et aux prix exorbitants des carburants. En bref, la situation est encore plus ingérable qu'elle ne l'était auparavant.

Le 29 avril dernier, les travailleuses du domicile wallonnes étaient près de 400 à se réunir devant le cabinet de la Ministre socialiste Christie Morreale, ministre de tutelle pour les secteurs de l'Aide à domicile et des Titres-services. Leur objectif : dénoncer le fait qu'elles soient obligées de financer leur propre outil de travail. En effet, ces travailleuses — qui effectuent de nombreux déplacements sur la journée — doivent posséder un véhicule et payer elles-mêmes toutes les charges inhérentes à son utilisation : carburant, assurance, entretien... De quoi rendre la note très salée et les fins de mois compliquées.

Cela fait des mois que la FGTB Horval reçoit de nombreux témoignages de ces travailleuses. Elles sont contraintes de faire des choix en fin de mois. Elles se voient parfois même dans l'obligation de se mettre en arrêt parce qu'elles ne savent plus faire le plein de leur véhicule. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs pris la parole lors de cette action. Anna Garganis, déléguée FGTB Horval WAPI et aide-ménagère titres-services, témoigne :

”

Payer pour aller travailler
c'est inacceptable !

Anna Garganis

« Je travaille dans les titres-services depuis 13 ans. Malgré nos douleurs et la pénibilité au travail, nous continuons à être sur le terrain. Impossible de faire autrement, les fins de mois sont difficiles. Le remboursement du prêt de la voiture, les réparations, et maintenant l'augmentation de l'énergie et du carburant. Dans nos secteurs, nous avons des collègues qui sont mamans solo : casse-tête tous les jours pour nourrir leurs enfants, mettre du carburant dans la voiture, tout en croisant les doigts qu'on puisse finir le mois... Financièrement et avec la santé. Nous sommes toutes et tous au bout du rouleau, payer pour aller travailler c'est inacceptable ! Madame la Ministre, nous méritons du respect, nous voulons un pouvoir d'achat juste afin de pouvoir vivre dignement ! »



Malgré les interpellations incessantes des travailleuses, le discours tenu par la Ministre n'apporte aucune solution concrète à la situation vécue par les travailleuses. Pire, la Ministre n'avait pour seule et unique réponse qu'une vieille rengaine néo-libérale : il n'y a pas d'alternative.



Si la Ministre considère qu'il s'agit d'une compétence fédérale et qu'elle ne peut être « le tiroir-caisse du gouvernement fédéral », elle est pourtant la Ministre de tutelle des secteurs concernés. C'est donc de sa responsabilité d'en défendre les intérêts, à tous les niveaux de pouvoir, particulièrement lorsqu'il s'agit de secteurs aussi essentiels à notre société.

Pour la FGTB Horval, il est urgent de trouver d'une part des solutions à court terme qui puissent répondre à la problématique de la hausse des prix du carburant. D'autre part, il faut dégager des

mesures structurelles pour le secteur afin que les travailleuses ne soient plus dans l'obligation de financer leur outil de travail. La FGTB Horval continuera à multiplier les actions et construire le rapport de forces pour s'assurer que la revendication des travailleuses soit entendue.

Pendant que tous les politiques continuent de se rejeter la balle, les travailleuses, elles, continuent de s'appauvrir. Un réveil de certains d'entre eux s'avère plus que nécessaire.

SECTEURS VERTS

Réactivation de la convention bien-être

Des centaines d'accidents de travail et 13 victimes mortelles. Voilà une fois de plus le triste bilan du secteur agricole et horticole, selon les chiffres de Prevent Agri et Fedris. Il est temps de réactiver la convention bien-être.

Afin de renforcer la sécurité au travail dans les secteurs verts, Prevent Agri Wallonie a été créé en 2010, avec le soutien du gouvernement wallon. Quelques années plus tard, les interlocuteurs sociaux du secteur ont pris l'initiative de développer un fonctionnement similaire en Flandre. Le résultat ? En octobre 2015, la « convention en matière de bien-être et de sécurité au travail dans l'agriculture et l'horticulture » a été signée par les syndicats, les organisations patronales, le ministre fédéral de l'Emploi (de l'époque) Kris Peeters, Prevent Agri et ILVO (l'Institut pour la Recherche pour l'Agriculture et la Pêche).

La convention avait pour but de créer une structure informelle pour réunir tous ceux qui sont actifs autour de la sécurité au travail dans le secteur. Bien évidemment, on visait l'amélioration de la sécurité pour les travailleurs du secteur.

Les dernières années, il y a eu pas mal de réalisations sur le terrain. Les sites web de Prevent Agri Wallonie et de Prevent Agri Vlaanderen en disent long. Ils contiennent une mine d'informations sur le bien-être et la sécurité au travail dans les secteurs verts.

Pourtant, deux éléments indiquent que la vigilance reste de mise. Il ressort des chiffres de Fedris (l'ancien Fonds des Accidents de travail) que les secteurs verts demeurent des secteurs à risque. En 2020, le risque d'accident de travail a augmenté dans les secteurs agricole et horticole. L'une des raisons est probablement le fait que le gouvernement a décidé pendant la pandémie du coronavirus d'étendre le système du travail saisonnier aux chômeurs temporaires et aux personnes en RCC. Des personnes ayant peu d'expérience sont entrées dans le secteur, avec tous les risques potentiels.

De plus, force est de constater que nous n'avons pas suffisamment réussi à impliquer les partenaires externes, alors qu'ils sont des acteurs indispensables en ce qui concerne le bien-être. Il s'agit des services de prévention externes et des assureurs des accidents de travail.

La sensibilisation au sujet de la sécurité au travail dans le secteur étant importante, les interlocuteurs sociaux ont décidé qu'il était temps de réactiver la convention bien-être. Les prochains mois, toutes les parties concernées se réuniront de nouveau. L'objectif : signer une nouvelle convention avant la fin de cette année. La FGTB Horval soutient cette initiative à 100%. Chaque accident de travail en est un de trop. ◀



Nous ne comptons plus le nombre d'actions que le SETCa a menées pour attirer l'attention des décideurs politiques, sur la charge de travail subie par les travailleuses et travailleurs du secteur Non Marchand. Des solutions ont été négociées dans le cadre d'accords sociaux pour créer de l'emploi ou en instaurant la réduction collective du temps de travail pour les travailleurs âgés dans certains secteurs. Et pourtant le problème reste. Aujourd'hui, des travailleur-euse-s quittent les secteurs qui composent le Non Marchand ; non pas parce qu'ils ou elles n'aiment plus leur métier. Mais parce qu'ils-elles n'ont pas les moyens de pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Cela a des conséquences sur le sens à donner à leur travail.

TRAV AÏE, ÇA SUFFIT !

Le SETCa lance une enquête sur la pression au travail dans le secteur Non Marchand

Le SETCa tire à nouveau la sonnette d'alarme et lance une enquête pour recenser la pression au travail. Nous voulons également savoir comment les travailleurs et travailleuses vivent cette expérience. Les résultats seront utilisés pour définir de nouvelles revendications pour le secteur. Il est donc important que le plus grand nombre possible de personnes concernées répondent à l'enquête. De cette façon, votre voix sera entendue !

DIVERS SECTEURS... MÊME PROBLÈME

Chaque secteur a ses problèmes spécifiques, mais nous entendons partout la même chose : la charge de travail est trop élevée. Par exemple, dans les hôpitaux. Il faut faire de plus en plus de choses avec moins de personnes. En Belgique, une infirmière s'occupe en moyenne de 11 patients - et souvent plus. La recommandation internationale pour la sécurité des patients indique qu'il faut une infirmière pour s'occuper de 8 patients. Et la charge de travail ne se limite pas aux fonctions de soins : même les travailleurs des services de support et de logistique peinent à garder la tête hors de l'eau.

Les résidents des structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées présentent de plus en plus des problèmes de santé complexes, ce qui nécessite une approche adaptée. Pour cela, le personnel de soins ou d'accompagnement doit non seulement disposer de suffisamment de temps, mais doit aussi être en nombre suffisant. En raison de cette charge de travail excessive, beaucoup de travailleurs abandonnent. On constate un flux important de départs dans le secteur. Les dernières actualités dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins ont démontré la tendance à demander plus au personnel avec moins ; ce qui impacte autant les travailleurs que les résidents. Les motivations commerciales de certaines maisons de repos font passer le profit avant l'humain.

”

Il faut faire toujours plus avec moins, et cela n'est plus acceptable

Ces dernières années, de plus en plus de tâches ont été ajoutées aux aides familiaux. Leurs prestations sont de plus en plus courtes pour pouvoir aider un maximum de bénéficiaires ; ce qui ne laisse pratiquement aucune place au contact humain et à leur rôle essentiel de prévention et d'accompagnement avec les bénéficiaires. Ils et elles donnent au quotidien le meilleur pour apporter leur aide malgré ces contraintes. Le secteur est très inquiet quant aux difficultés de recrutement dans ce secteur. Nous entendons aussi cela du côté des soins infirmiers à domicile. Ils.elles prestent auprès des patients au pas de course et font souvent le travail administratif après les heures de bureau.

Le secteur du handicap souffre également de normes d'encadrement insuffisantes. Pourtant, dans ce secteur aussi, les profils à prendre en charge sont de plus en plus lourds. Le manque d'investissement dans le secteur de l'aide à la jeunesse est criant. Les institutions ont fait un appel à l'aide durant la crise sanitaire.

En 2021, les puériculteurs et puéricultrices sont sortis dans la rue pour dénoncer une norme d'encadrement insuffisante pour pouvoir s'occuper d'enfants sans pression et mener un réel projet pédagogique. Le secteur de l'accueil de l'enfance nécessite une réelle réflexion et de l'investissement. Il en va du bien-être des enfants, des travailleurs du secteur, mais aussi des parents de ces enfants !

Depuis des années, le secteur socioculturel est victime d'une grave politique de coupes budgétaires. Pourtant, ces organisations sont incontournables pour construire une société de cohésion sociale et solidaire. À chaque réduction, des coupes sont effectuées dans les moyens humains et les ressources opérationnelles déjà rares.

TRAV-AÏE, ÇA SUFFIT !

Il faut faire toujours plus avec moins, et cela n'est plus acceptable. Ces travailleurs et travailleuses du Secteur Non marchand, essentiels.elles durant tout le parcours de vie des citoyens et citoyennes portent à bout de bras leur mission. La crise sanitaire a augmenté les besoins de la population, notamment au niveau de la santé mentale. C'est inadmissible que nous ne donnions pas au secteur Non Marchand les moyens d'y arriver correctement.

Afin de motiver un maximum de personnes à remplir l'enquête, nous avons mené une action entre le 16 et le 22 mai dernier. Vous travaillez dans le secteur Non Marchand et vous souhaitez contribuer à la cartographie de la pression du travail dans votre secteur ? Alors n'oubliez pas de remplir notre enquête ! Vous pouvez le faire en utilisant le code QR figurant sur ce dépliant. Vous pouvez facilement scanner ce code avec l'application QR-code ou avec la fonction appareil photo de votre smartphone. Ce n'est pas possible ou vous n'avez pas de smartphone ? N'hésitez pas à en parler à vos délégués SETCa, ils.elles vous aideront. Préférez-vous remplir l'enquête sur votre ordinateur ? Vous pouvez alors vous rendre sur le lien suivant ➔ http://tiny.cc/charge_travail_non-m



Gardez également un œil sur ➔ www.setca.org si vous voulez savoir quels sont les résultats et comment les choses vont se passer.



LA SOLIDARITÉ EST CE QUI NOUS LIE :

Sans limites et sans frontières

Pour la première fois depuis deux ans, nous avons fêté ce premier mai dans un contexte de liberté retrouvée. Même si l'ombre du covid plane encore bel et bien autour de nous, les masques sont tombés, les contacts ne sont plus limités, les restrictions sanitaires se sont estompées et la vie semble avoir repris un rythme « normal ».

Pourtant, même si nous pouvons à nouveau profiter (presque) pleinement du monde qui nous entoure, celui-ci ne sera plus jamais pareil à ce qu'il a été. La crise du coronavirus a changé la donne, nous obligeant à nous adapter dans notre vie au quotidien, qu'elle soit familiale ou professionnelle. Elle a également mis en évidence certains fondamentaux avec lesquels nous devons compter dès à présent si nous voulons tendre vers une société nouvelle, où l'humain est au cœur des préoccupations : préserver et renforcer notre sécurité sociale, assurer la transition climatique, laisser la concertation sociale jouer pleinement son rôle, assurer un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, maintenir et améliorer l'emploi et garantir de bonnes conditions de travail, préserver le pouvoir d'achat de tous et enfin, faire table rase des inégalités et des discriminations. C'est en gardant en tête ce souhait et cette vision pour ce monde post-covid que nous avons célébré la fête du travail cette année.. Plus que jamais, la solidarité est ce qui nous relie.

Après la peur du virus, nous devons aujourd'hui faire face aux images insoutenables de la guerre en Ukraine. Cette réalité – celle de la violence et de l'inhumanité – n'existe pas que là-bas. Partout dans le monde, des peuples souffrent, sont victimes d'exactions, perdent la vie ou sont contraints de quitter leurs terres pour pouvoir la sauver. Chaque migrant devrait pouvoir bénéficier d'une main tendue et être accueilli de la même manière, d'où qu'il vienne. Il ne peut être question de faire des distinctions entre ceux-ci sur la base de leur origine. Le poids des bombes est malheureusement le même partout. Soyons solidaires avec tous les peuples en guerre. La solidarité ne connaît pas de frontières.

Une autre menace, bien plus insidieuse, est également à nos portes : celle de l'extrême droite. Partout, elle prend de l'ampleur. On l'a encore constaté très récemment lors des élections en France, où l'on est passé à deux doigts d'une présidence d'extrême droite. En Belgique également, comme dans un certain nombre d'autres pays européens, l'extrême droite s'est organisée aux niveaux politique et médiatique pour faire parler et tenter de séduire : en jouant sur la peur, en reprenant des clichés et des arguments populistes, en attisant la haine, en utilisant les frustrations de la population, ... Elle utilise également de plus en plus des thèmes sociaux pour appâter les électeurs déçus

”

La crise du coronavirus a changé la donne, nous obligeant à nous adapter dans notre vie au quotidien

et attraper des voix supplémentaires. Attention, danger, c'est un leurre. Jamais l'extrême droite ne défendra la solidarité et le mieux-être pour tous. Jamais elle ne sera source de progrès social : elle n'est que désolation. Leur modèle est celui d'une société autoritaire basée sur l'inégalité et qui épouse clairement les thèses du fascisme. Une société où les droits laissent la place à des privilèges réservés au « peuple choisi ». Où le droit au travail doit céder la place à l'obligation de travailler. Où la justice, la démocratie et la solidarité sont vidées de leur contenu.

Au SETCa, nous continuerons à lutter de toutes nos forces contre ce fléau et à tordre le cou aux rumeurs et fausses vérités constamment répandues par eux. Nous devons opposer à l'individualisme, au repli sur soi prôné par l'extrême droite, des réponses collectives et solidaires.

Nous continuerons de lutter pour une société se fondant sur la solidarité entre actifs et non actifs, Belges et personnes issues de l'immigration, ainsi que pour la justice, l'égalité et la démocratie politique, économique et sociale. Notre syndicat s'est toujours battu pour les droits démocratiques et continuera de les défendre.

Tout comme nous continuerons de nous battre pour préserver des acquis sociaux fondamentaux comme le maintien de l'indexation automatique des salaires ou le renforcement et la préservation de notre système de sécurité sociale.

Gardons en tête que lorsque la gauche perd, c'est toujours la droite qui gagne. Restons vigilants, restons soudés, unissons nos forces. Sur tous les fronts, et également sur le plan politique, c'est la solidarité qui est et sera source de progrès social.

Que ce soit au niveau fédéral, régional ou international, le SETCa continuera à s'engager dans le débat concernant tous ces points fondamentaux. Le socialisme sera international ou ne sera pas. ◀



Myriam Delmée, présidente
et Jan-Piet Bauwens,
vice-président



**27 AVRIL CONGRÈS
FGTB LIÈGE-HUY-WAREMME**

Minervina Bayon élue nouvelle Secrétaire à la tête de la régionale



Depuis 2008, Jean-François Ramquet occupait le poste de Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Liège-Huy-Waremme. Près de quatorze années marquées par nombre de combats syndicaux et de bouleversements sociaux. Sous son égide, la régionale a développé non seulement ses infrastructures, mais aussi son réseau syndical, associatif et militant. Ainsi se sont multipliés les lieux où se forge cette concertation sociale qu'il a toujours eu chevillée au corps et qu'il n'a eu de cesse d'élargir durant ses mandats.

À l'approche du Congrès statutaire de cette année, il a préféré ne pas être reconduit dans ses fonctions. De nouvelles perspectives et d'autres projets s'ouvrent désormais à lui sous d'autres cieux. L'ensemble de la régionale, ainsi que les différentes centrales professionnelles la composant, ont profité de ce moment ô combien important de la vie syndicale pour lui souhaiter une dernière fois une bonne continuation dans ses futures activités – qui, à n'en pas douter, seront à la hauteur de son dynamisme.

Depuis ce 27 avril, c'est désormais Minervina Bayon qui a pris les rênes de la structure, élue par les délégué-e-s présent-e-s en masse le mercredi 27 avril dernier. Première femme à occuper ce poste au niveau liégeois, la camarade Miner est issue du tissu associatif. Tout d'abord, comme animatrice de l'ASBL Présence et Action Culturelles, ensuite, pour Promotion & Culture, active sur le terrain de l'Éducation permanente et, accessoirement, service politique de l'interpro liégeoise.

Elle a œuvré au sein de cette dernière association en tant qu'animatrice avant d'en prendre la direction – ainsi que des ASBL connexes, La Cible et l'Union liégeoise pour la défense de la paix.. Entre ces deux postes, elle fut l'attachée de presse de feu Marc Goblet, lorsqu'il était Secrétaire de la FGTB Fédérale.

Outre sa solide connaissance des instances de l'organisation syndicale, Miner emmène un bagage politique conséquent. Son expérience devra lui permettre de poursuivre le travail réalisé par Jean-François, tout en y apposant sa propre griffe.

Le contexte dans lequel elle a été désignée ne lui laissera, quoi qu'il en soit, pas de répit, car le réveil de la force syndicale – à la fin mars – est loin de s'estomper. Minervina va devoir immédiatement reprendre le flambeau de son prédécesseur afin de poursuivre la lutte en faveur de l'abrogation de la loi de 96, du maintien et du renforcement de l'indexation automatique des salaires et de leur hausse.

Une tâche qui s'avère ardue de prime abord. Mais quand on est active sur le terrain de la militance depuis si longtemps, gageons que ce défi ne la rebutera pas. ◀

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Aurélië Vandecasteele
Rédactrice en chef
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Rédacteurs

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Santiago Ayllon (Logo Syndicats)
Sarah Buyle
Karen De Pooter
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca
Mada Minciuna
Nina Schwab
Cyprien Lepoivre, Tamayo
& Collectif Krasnyi
(Archives FGTB Bruxelles)
Tamayo Alvarez, OIT
(travail des enfants)

Photos :

iStock

Layout :

www.ramdam.be



BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY